

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques  
Département de La Sociologie Politique et Relations Internationales  
Spécialité : Analyse Des Politiques Etrangères  
7<sup>ème</sup> Promotion

**La guerre économique dans les relations internationales**  
**Etude de cas : La rivalité américano-française**  
**Période : 1990-2016**

Mémoire de recherche pour l'obtention d'un Master en analyse des politiques étrangères

Encadré par :  
Dr. Abir CHABI

Rédigé par :  
Nassim LOUNI

**Les membres du jury**

- Dr. Tarek TAHI ..... Président
- Dr. Abir CHABI ..... Encadreur
- Dr. Souhila BERRAHOU ..... Examinatrice

Année universitaire : 2016/2017

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques  
Département de La Sociologie Politique et Relations Internationales  
Spécialité : Analyse Des Politiques Etrangères  
7<sup>ème</sup> Promotion

**La guerre économique dans les relations internationales**  
**Etude de cas : La rivalité américano-française**  
**Période : 1990-2016**

Mémoire de recherche pour l'obtention d'un Master en analyse des politiques étrangères

Encadré par :  
Dr. Abir CHABI

Rédigé par :  
Nassim LOUNI

**Les membres du jury**

- Dr. Tarek TAHI ..... Président
- Dr. Abir CHABI ..... Encadreur
- Dr. Souhila BERRAHOU ..... Examinatrice

Année universitaire : 2016/2017

**Remerciement :**

Je remercie tous le corps professoral de l'école nationale supérieur des sciences politiques ainsi que le staff administratif de l'école.

**Dédicace :**

Je dédie ce mémoire à mes proches.

Après l'effondrement du bloc de l'est, le monde bascule dans un nouvel ordre mondial, où le camp dit occidentale, à leur tête les États unis, devient le nouveau maître du monde.

Mais à l'intérieur du camp occidental, les États-Unis, n'entendent pas jouer *collectivement*, et n'hésitent pas à rentrer en conflit avec l'allié d'autre fois, dès que leur *moindre* intérêt semble menacer, on constate aussi que la quête traditionnelle des États, pour la puissance, semble prendre d'autres formes ; le *centre de gravité* de la lutte pour la puissance, passe du domaine relevant de la géopolitique à celui de la géo économie<sup>1</sup>, en d'autres termes le nouveau terrain d'affrontement se situe dans le domaine économique, au point où certains auteurs et experts (tel que Bernard Esambert) sont amenés à parler de *guerre économique* entre États, pour souligner cet état de compétition économique exacerbé qui caractérise les relations internationales.

C'est cette analyse, qui a fait naître l'intérêt de connaître le véritable, sens de l'expression, *guerre économique*, qui est devenu, ces derniers temps, très en vogue dans les revues d'analyses politiques, notamment, française.

D'autant plus, que le monde actuel, n'est pas tout à fait le même, avec celui de l'après-guerre froide, puisqu'on constate l'émergence de la Chine en tant que *véritable puissance économique et militaire*, la renaissance de la Russie (*de poutine*), l'émergence de l'Inde, du Brésil, pour ne citer que cela, tend à rendre le monde de plus en plus multipolaire et donc à rendre la lutte encore plus féroce.

Au milieu, de tout ce marasme, des pays comme la France, commence à subir les effets néfastes de leur *alignement* à un camp occidental *administré* par les États-Unis -mais paradoxalement- regrette cette *allégeance*, de surcroît, *sans condition*, qui les mène chaque jour vers le déclin national.

C'est pour cela qu'on constate en France, en faisant une analyse du contenu des revues en matière des relations internationales et aussi de la scène médiatique, à la naissance d'un courant de penser, composé de personnes appartenant à différents *corps de l'état* et milieu académique, qui se sont donné la *mission* de sauvegarder la souveraineté économique de la France, contre le frère-ennemi Américain en essayant de pousser *les décideurs à adopter une politique étrangère (et économique), strictement conforme aux intérêts de la France*, qui

---

<sup>1</sup> Pascal Lorot, La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales. In: *L'information géographique*, volume 65, n°1, 2001. pp. 43-52.

à déplaire à l'oncle Sam et (par la même occasion) essayer de *restaurer si possible*, la grandeur de la France de jadis (époque coloniale).

Ainsi la politique offensive menée par les États-Unis sur le terrain international, notamment en matière économique, commence à menacer sérieusement les intérêts (vitaux) d'allié comme la France, ce qui a pour effet d'entraîner une sorte d'effet d'escalade où la compétition économique vire en rivalité politico-économique, où tous les moyens sont permis pour atteindre les objectifs d'intérêts nationaux, et fait entrer ainsi les relations américano-françaises dans un état de guerre économique.

Ce qui nous conduit à poser *la problématique suivante* : **comment se traduit la guerre économique entre la France et les États-Unis sur le terrain des relations internationales ?**

Pour répondre à la problématique de recherche, il est nécessaire de traiter les questions suivantes :

- Quels sont les moyens utilisés pour mener cette guerre économique ?
- Quels sont les domaines dans lesquels se traduit cette guerre économique ?

### **Hypothèse de la recherche :**

La guerre économique entre la France et les États-Unis se traduit par une compétition économique exacerbée notamment dans les secteurs industriels stratégiques pour la puissance de ces États.

Dans cette guerre économique toutes les techniques d'influence et de concurrence déloyales sont utilisées pour atteindre des objectifs d'ordre politico-économique.

### **Intérêt de la recherche :**

L'objectif final de la discipline des relations internationales est d'arriver à une théorie fondée sur une base scientifique qui permet d'expliquer systématiquement et avec certitude, **tous** les événements des relations internationales.

Le concept de guerre économique semble bien parti pour devenir un nouveau paradigme qui permettra d'expliquer les relations internationales de l'époque actuelle, c'est-à-dire l'ère de la globalisation.

Traiter le thème de la guerre économique permettra de Contribuer à l'éclaircissement de ce concept relativement nouveau dans le domaine des relations internationales et poser peut être, les premiers jalons de **la** théorie des relations internationales.

### **Objectif de la recherche :**

*Remettre en perspective les affrontements économiques dans les théories des relations internationales.*

*Offrir une nouvelle grille de lecture des relations internationales en essayant de cerner le vrai rôle qu'occupe l'état, à l'époque actuelle en matière économique ; en sortant des grilles de lecture classique tel que le marxisme qui réduit l'État en simple instrument au service de la classe capitaliste dominante et de la théorie de la mondialisation qui prétend que l'État n'a aucun rôle à jouer dans le domaine économique et prédit la perte de puissance des États et la montée en puissance des entreprises multinationales.*

Apporter un démenti sans ambiguïté à la thèse du marché pacificateur.

Analyser les relations commerciales et monétaires internationales dans une perspective d'économie politique.

Étudier les conflits de puissance dans de grands domaines des relations internationales.

*Souligner la portée **mondiale de la guerre économique**, c'est-à-dire l'existence d'une guerre économique menée non seulement par des pays développés à l'encontre de pays émergents mais aussi à l'égard de pays développés (l'objet du cas d'étude).*

### **Cadre de la recherche :**

La période choisie pour débiter la recherche correspond à la chute du bloc de l'est, date à laquelle plein d'auteur, tel que Francis Fukuyama, *prédisent* la fin des rivalités de *tous genres, dans le monde* et le commencement d'une mondialisation (à portée globale) qu'on dit, apporteuse de paix dans les relations internationales, quant aux choix de l'année en court comme **limite temporelle**

de la recherche, est dû aux impératifs imposés par les objectifs du mémoire de recherche, en d'autres termes pour arriver à comprendre les tendances relationnelles qui prédominent dans les relations internationales de l'après guerre froide, la période d'un quart de siècle est juste assez suffisante pour arriver à des résolutions sérieuses.

Cette période est aussi synonyme d'un changement dans l'équilibre des puissances à l'échelle internationale et de l'ordre stratégique mondial.

Cette lutte pour la puissance se déroule dans divers domaines, sur divers territoires ; c'est pour cette raison que le **terrain** de confrontation ne sera pas délimité.

### **Méthode de la recherche :**

Vu la nature du thème de recherche la méthode qualitative paraît être la mieux adaptée pour traiter le sujet, elle est basée sur une approche systémique et analytique fondée sur un raisonnement inductif, corroboré par des événements historiques.

### **Difficulté rencontrée dans la recherche :**

Les faits et exemples censés corroborés les postulats de la notion de guerre économique, existent dans des ouvrages écrits par des auteurs qualifiés de complotistes et d'intellectuels faussaires, ce qui décrédibilise en quelque sorte la démarche de recherche.

## **Le plan du mémoire :**

### **Chapitre 1 : le cadre théorique de l'expression guerre économique**

**Section 1 :** définition de la guerre économique

**Section 2 :** la guerre économique dans les théories des relations internationales

**Section 3 :** les acteurs de la guerre économique

### **Chapitre 2 : les procédés de la guerre économique**

**Section 1 :** les principales stratégies élaboré pour atteindre les objectifs de la  
Guerre économique

**Section 2 :** les moyens utilisés dans la guerre économique.

### **Chapitre3 : la rivalité américano-française sur le terrain des relations internationales**

**Section 1 :** les domaines de la rivalité.

**Section 2 :** les affaires qui reflètent la rivalité économique.

# Chapitre 1

Il est primordial dans ce mémoire de recherche, de clarifier le sens attribué au concept de guerre économique, avant d'aborder les autres aspects posés par la problématique de recherche.

## **Chapitre 1 : le cadre théorique du concept de guerre économique**

On constate que le sens attribué à cette expression diffère d'un auteur à l'autre, ce qui souligne le caractère **polysémique** du terme et la nécessité de cerner dans ce mémoire l'acception choisie.

Pour Bernard Nadoulek<sup>1</sup> « *C'est moins un concept qu'une métaphore ancienne qui nous vient de la conception mercantiliste de l'économie qui a eu cours entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le caractère historique de cette métaphore est fondé sur une conjonction entre les intérêts économiques des entreprises et les politiques de puissance des États, intérêts matérialisés, entre autres, par la création concurrentielle de « Compagnies des Indes » en Angleterre, en Hollande et en France<sup>2</sup> ».*

*« Il explique que La réapparition de la guerre économique dans notre monde contemporain relève d'une remise en cause de la globalisation, où l'économie est censée être régulée, selon l'OMC, par la transparence des échanges internationaux et la non-discrimination commerciale. D'autre part, c'est également une remise en cause du néo-libéralisme dominant, fondé sur la globalisation du marché et la mise à l'écart de l'État au profit des entreprises<sup>3</sup> ».*

L'auteur dans cette définition évoque un point assez intéressant à étudier et qui est celui de la cause de la réapparition du concept qui est dû (selon lui) à une remise en cause de la mondialisation telle qu'elle existe aujourd'hui.

Pour Christian Harbulot<sup>4</sup> « *la guerre économique est l'expression majeure des rapports de force non militaires qui implique à la fois, les notions de survie, de*

---

<sup>1</sup> Bernard Nadoulek est docteur en philosophie, professeur en civilisations comparées et conseiller en stratégie. Auteur de nombreux articles, il a écrit entre autres *L'épopée des civilisations*, Eyrolles, mai 2005.

<sup>2</sup> Bernard Nadoulek, « *la guerre économique mondiale pour le contrôle des ressources naturelles* », revue *géoéconomie*, Choiseul, numéro 45, année 2008, p21-32.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Directeur de l'École de guerre économique (groupe ESLSCA, Paris).

*persévération et d'accroissement de la puissance d'un peuple et d'un pays par des actions de stratégie économique<sup>1</sup> ».*

Avec cette définition l'auteur met en exergue un autre aspect que véhicule le concept de guerre économique qui est celui du rôle **vital** de l'économie pour la survie et le développement d'une nation.

Pour Pascal Gauchon<sup>2</sup> la guerre économique *est un conflit entre territoire pour conquérir les marchés et les ressources indispensable à l'économie<sup>3</sup>*. (Les marchés sont envisagés dans la définition comme des territoires économiques).

Cet auteur préfère aborder dans sa définition du concept de guerre économique comme étant **un conflit**, tout en évoquant les causes du conflit.

Pour Bernard Esambert<sup>4</sup>, elle évoque une « *compétition économique désormais planétaire. La conquête des marchés et des technologies a pris la place des anciennes conquêtes territoriales et coloniales. Les armes s'appellent innovation, productivité, taux d'épargne, consensus social et degré d'éducation. Les défenses se nomment droits de douane, protections monétaires et entraves au commerce international<sup>5</sup> ».*

Selon J.-M. Huissoud et F. Munier, la guerre économique doit ainsi s'entendre par un « *combat entre les nations mues par leur volonté de puissance. Dans ce contexte, la puissance rime avant tout, pour un État, avec sa capacité à modifier les conditions de la concurrence, à transformer le contexte économique à son profit afin de conserver des emplois, à s'assurer de sa domination technologique, commerciale, économique et partant politique<sup>6</sup>* ». Cette définition met en exergue l'objectif finale de la guerre économique qui est celui de l'obtention de la puissance, tout en montrant les enjeux de cette quête de puissance.

---

<sup>1</sup> Christian Harbulot, « Saboradage : comment la France détruit sa puissance », revue stratégie et sécurité, 2014, p.74-76

<sup>2</sup> « Pascal Gauchon, né le 24 mars 1950, est un universitaire et ancien homme politique français. De 1985 à 2011, il fut directeur de Prépasup, un institut privé spécialisé dans les classes préparatoires aux grandes écoles commerciales (ESSEC, HEC, ESCP Europe, EM Lyon, EDHEC) et aux instituts d'études politiques<sup>6</sup>. Il assure un cours d'histoire, de géographie et de géopolitique en classe cube à Ipesup. Le 28 mars 2014, Pascal Gauchon lance une nouvelle revue trimestrielle consacrée à la géopolitique, *Conflits*, dont il assure la direction<sup>7</sup>. Il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés notamment à la géopolitique ». (Source wikipédia)

<sup>3</sup> *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, PUF, « Major », avril 2011.

<sup>4</sup> Bernard. ESAMBERT, ancien conseiller économique du président Pompidou.

<sup>5</sup> Bernard ESAMBERT, *La guerre économique mondiale*, Olivier Orban, Paris, 1991.

<sup>6</sup> *La Guerre économique*, Rapport Anteios 2010, Paris, PUF.

Pour pascal Lorot<sup>1</sup>, « *Conquérir des marchés extérieurs, protéger ses sphères d'influence, élaborer des normes, renforcer ses avantages technologiques, [sont la priorité] des États et des entreprises [qui] s'affrontent désormais à visage découvert* <sup>2</sup> ».

Ainsi La guerre économique pour l'auteur « *serait donc le prolongement de la géoéconomie dans son expression la plus radicale* <sup>3</sup> ».

Dans les divers ouvrages scientifiques publiés par différents auteurs, l'utilisation du concept de guerre économique, **s'emploie généralement, pour souligner le degré d'exacerbation auquel est arrivé la concurrence, entre État, dans le domaine de l'économie internationale**; une concurrence mener par l'intermédiaire d'entreprise qualifier *de multinationale*, mais cette acception n'est pas acceptée par la totalité de la communauté des chercheurs dans les relations internationales, puisqu'on trouve des auteurs, tel que Fanny Coulomb<sup>4</sup>, qui *conseil* de réserver l'utilisation de cette expression, c'est-à-dire guerre économique, *que* pour décrire ou désigner, les actions extérieures exercées par un État à l'encontre d'un autre État, dans le domaine économique, et qui ont pour finalité, d'agresser ou affaiblir ce pays ennemi, en d'autre termes, utiliser l'expression guerre économique dans le cas où *l'économie* est instrumentalisé à des fins de rétorsion, de contrainte ou d'intimidation *politique*<sup>5</sup>, ce qui la différencie du *simple* conflit économique<sup>6</sup>, qui est défini toujours par le même auteur comme « *l'ensemble des stratégies qui conduisent un état ou une entreprise à s'assurer des avantages économiques particuliers, même au détriment des autres états* »<sup>7</sup>, ainsi le terme guerre serait un abus de langage<sup>8</sup>, et non adapté pour décrire l'état de compétition économique internationale entre entreprises qui rentre *dans la nature des choses*. Gaston Boutoule<sup>9</sup> l'inventeur de la discipline de la polémologie trouve aussi le terme de guerre inadapté, vu qu'il

---

<sup>1</sup> Pascal LOROT est président de l'Institut Choiseul et directeur des revues *Géoéconomie* et *Sécurité globale*. Dernières publications : *Planète Océane* (dir.), Choiseul Éditions, 2006 et *Le siècle de la Chine. Essai sur la nouvelle puissance chinoise*, Choiseul Éditions, 2007.

<sup>2</sup> Pascal LOROT, « guerre économique, débat réalité et perspective », revue *géoéconomie*, choiseul, numéro45, année2008, p5-6

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Fanny COULOMB, Maître de conférences en sciences économique à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble,

<sup>5</sup> F. Coulomb, *Pour une nouvelle conceptualisation de la guerre économique*, Paris, Ellipses coll. « Référence géopolitique », 2003.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup>Gaston BOUTHOU, *Le phénomène guerre*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1963.

y'a absence de perte humaine<sup>1</sup>, mais en examinons les effets et les conséquences engendrées par cette compétition, on trouvera qu'elle est loin d'être simple, *du fait des liens étroits qui existent entre l'économie et la sécurité nationale des états* ; quant aux victimes, ils existent bel bien.

Le deuxième problème que soulève l'expression de guerre économique est la question de *l'identité* des acteurs de cette guerre, puisque la guerre au sens classique, a toujours été du monopole des états, alors que cette guerre aujourd'hui, est menée principalement, par des firmes privées et multinationales, dans un contexte de mondialisation économique (libérale), qui prétend avoir neutralisé l'influence des États sur l'économie ; où les entreprises internationales clament haut et fort leurs autonomies vis-à-vis de leurs gouvernements et affichent leurs déterminations à posséder leurs propre *agenda* ; cela ne veut pas dire pour autant, que les gouvernements et les firmes *agissent sous leurs drapeaux*, ne travaillent pas en concertation, pour atteindre leurs intérêts respectifs, bien au contraire ; puisque dans la plupart des cas, leurs intérêts se confondent et s'entremêlent, ce qui les poussent à entrer, ***en étroite collaboration***, pour réaliser leurs objectifs respectifs et dans ce cas de figure, l'État est la partie *la mieux outillée* pour mener à *bien la mission*, et la plus *concerner* aussi , comme le souligne pascal boniface « la guerre économique est avant tout, une affaire d'État <sup>2</sup> » .

Troisième point qui est utile de préciser pour ceux qui envisagent d'utiliser cette expression, est la nécessité de différencier entre l'expression Économie de guerre et la guerre économique ; puisque la première consiste à mobiliser l'économie pour un effort de guerre<sup>3</sup>.

À différencier aussi de la guerre commerciale qui est une *composante* dans la guerre économique ; et suppose l'affrontement de deux ou plusieurs pays par l'intermédiaire de mesures de représailles, sous la forme de droits de douane, de restrictions aux importations ou d'autres instruments<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme le soulignait le sociologue G. Bouthoul, fondateur de la polémologie, « une lutte ou un conflit pour présenter le caractère guerrier doit être sanglant et armé. Ce dernier trait permet de distinguer la guerre des autres formes d'opposition ou de compétition, comme la concurrence économique, les luttes sportives, la propagande politique ou religieuse, et les discussions de toutes sortes » [Bouthoul, 1962, p. 43].

<sup>2</sup>Pascal BONIFACE, *Les guerres de demain*, Paris, Seuil, 2001, chapitre de la guerre économique.

<sup>3</sup> Olivier KEMPF, *De l'économie de guerre à la guerre économique*, L'Harmattan, 2013, p.167

<sup>4</sup> Fanny Coulomb, Jacques Fontanel, « Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale », in Pierre Berthaud et al., *La question politique en économie internationale*, La Découverte « Recherches », 2006, p. 190-201.

Joseph Schumpeter<sup>1</sup> voit « *La guerre économique comme compétition entre états [...] acharnée et donc potentiellement nuisible entre entreprises. Il rejette l'idée que la concurrence exacerbée entre des entités économiques ayant pour fin la constitution de monopole ait quelque conséquence destructrice. Selon lui cette concurrence ne constitue pas une « guerre au couteau » nuisant à l'intérêt général<sup>2</sup> ».* Cet auteur avec la définition qu'il propose ne fait que nuancer la notion sans apporter un plus.

Il est nécessaire aussi de souligner que le concept de guerre économique véhicule quasiment le même sens que le terme géoéconomie inventé par Edward Luttwak : « *Les capitaux investis ou drainés par l'État sont l'équivalent de la puissance de feu ; les subventions au développement des produits correspondent au progrès de l'armement ; la pénétration des marchés avec l'aide de l'État remplace les garnisons militaires déployées à l'étranger, ainsi que l'influence diplomatique. Ces diverses activités – investir, chercher, développer et trouver un marché – sont également le lot quotidien des entreprises privées qui les exercent pour des motifs purement commerciaux. Mais quand l'État intervient, lorsqu'il encourage, assiste ou dirige ces mêmes activités, ce n'est plus de l'économie pur sucre, mais de la géoéconomie<sup>3</sup>».*

Au final, à travers les multiples définitions proposées par les divers auteurs cités ci-dessus, on peut concevoir une définition qui véhicule un sens partagé par une majorité de chercheurs ayant travaillé sur ce thème, **une définition** qui sera qualifiée **de procédurale** dans ce mémoire et qui est la suivante : la guerre économique est une compétition économique que mènent les États et leurs entreprises (multinationales), en concertation, pour atteindre leurs objectifs respectif, autrement dit, la guerre économique est une compétition économique qui cache des enjeux de puissance.

---

<sup>1</sup> « Joseph Alois Schumpeter, né le 8 février 1883 à Triesch, en Moravie (Empire d'Autriche-Hongrie), et mort le 8 janvier 1950 à Salisbury, dans le Connecticut (États-Unis), est un économiste et professeur en science politique autrichien naturalisé américain, connu pour ses théories sur les fluctuations économiques, la destruction créatrice et l'innovation ». Tiré du site <http://fr.wikipedia.org> consulté le 01.02.2017

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\\_économique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_économique) : consulté le 01.02.2017

<sup>3</sup> Denécé Éric, « Diplomatie économique et compétition des États », *Géoéconomie*, 1/2011 (n° 56), p. 71-78.

## Section 2: le concept de guerre économique dans les théories des relations internationales

Le concept de guerre économique fut employé pour la première fois, dans des ouvrages académiques, par *Bernard Esambert* en 1971 dans son livre, *la guerre économique mondiale*, et populariser par *Christian Herbulot* dans les années 90<sup>1</sup>, mais l'invention du concept est attribuée au théoricien marxiste *Boukharine*<sup>2</sup>, bien qui ne l'évoque pas explicitement dans son livre<sup>3</sup>, *économie mondiale et impérialisme*<sup>4</sup>, il présente la compétition économique comme une véritable guerre, qui considère d'ailleurs comme le principal défaut et talon d'Achille du capitalisme<sup>5</sup>, qui provoquera son autodestruction.

Cependant le premier usage de l'expression dans un **sens métaphorique** (et non académique) fut par *Paul Louis*, en effet ce dernier a publié en 1900, en feuilleton, «*La Guerre économique, qui contenait nombre des idées contemporaines sur ce sujet*<sup>6</sup> »

Mais il n'est pas le seul à son époque à employer l'expression, «*Maurras écrivait Les autres nous font la guerre économique*<sup>7</sup>».

«*Louis Renault [aussi] a utilisé l'expression dans les cahiers de sa société, vers 1920*<sup>8</sup> ».

«*En 1935, le président Roosevelt, dans un discours prononcé à Atlanta, a proposé au chancelier Hitler «Faisons-nous la guerre commerciale, la guerre qui nous enrichira tous, plutôt que la guerre qui meurtrit les chairs*<sup>9</sup> ».

«*En 1941, c'est Hitler lui-même qui utilisera l'expression « Il n'y a plus de guerre économique en Allemagne », la lutte des classes dans son esprit*<sup>10</sup> ».

Les quelques explications énoncées ci-dessus représentent un bref rappel sur la chronologie de la conceptualisation du phénomène de guerre économique, mais dans les théories des relations internationales le concept de guerre économique n'est pas très étudié et analysé, notamment par le courant libéral.

---

<sup>1</sup> Didier LUCAS et Alain TIFFEREAU, « La dissuasion par l'information », dans Didier Lucas et Alain Tiffreau, *Guerre économique et information : les stratégies de subversion*, Ellipse, 1999-2000, p.4

<sup>2</sup> Ali LAÏDI, *Aux sources de la guerre économique*, Armand Colin 2012, chapitre 1

<sup>3</sup> <http://www.leconflit.com/article-strategies-de-guerre-economique-1-117375333.html> consulté le 02.03.2017

<sup>4</sup> Nicolat BOUKHARINE, *L'économie mondiale et l'impérialisme* (nouv. éd. : Anthropos, Paris, 1971.

<sup>5</sup> Ali LAÏDI, *Aux sources de la guerre économique*, Armand Colin 2012

<sup>6</sup> [Http://www.lajauneetlarouge.com/article/la-guerre-economique-est-planetaire](http://www.lajauneetlarouge.com/article/la-guerre-economique-est-planetaire), consulté le 02.03.2017

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

Pour les penseurs libéraux tels que **Montesquieu**, *l'esprit du commerce* ne changera pas<sup>1</sup>, ceci dit le libre-échange et le commerce présente toutefois des effets positifs sur les relations *entre les nations*<sup>2</sup>, puisqu'il a tendance à limiter l'arbitraire *des princes*<sup>3</sup>, augmenter l'interdépendance entre les nations et limiter ainsi, le risque de guerre.

Montesquieu a conscience que le commerce n'est pas le meilleur moyen de construire une paix durable entre nations (qu'**Emmanuelle Kant** rêvera de créer en donnant les étapes à suivre dans son livre projet de *paix perpétuelle*), mais c'est la logique du gain et de l'intérêt qui stoppe les tendances guerrières.

*Comme il l'explique « il est heureux pour les hommes d'être dans une situation où, pendant que leurs passions leur inspirent la pensée d'être méchantes, ils ont pourtant intérêt de ne pas l'être<sup>4</sup> ».*

**Smith** arrive aussi, à la même conclusion que le commerce ne rationalise pas *par lui-même*<sup>5</sup>, mais (selon Smith) il détourne de la violence à condition qu'il existe un équilibre des forces entre les *trois ordres qui composent la société, de telle sorte que l'ordre des commerçants évite d'orienter l'action gouvernementale* pour réaliser leurs intérêts particuliers au détriment de l'intérêt de la société<sup>6</sup> d'où la nécessité d'éclairer les deux autres ordres (ouvrier, noble)<sup>7</sup> sur ce point afin d'empêcher la nation de se transformer en état impérialiste et mercantiliste, *guerrier*.

Comme il souligne aussi que les marchands, ont toujours été enclins à la constitution de monopole et que les réunions de gens du même métier aboutissaient généralement à " *une conspiration contre l'intérêt public ou à quelque dispositif pour faire monter les prix<sup>8</sup>*", des propos qui ne risquent pas de déplaire aux marxistes.

---

<sup>1</sup> MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier, 1973, tome2, livre 21, chap. 20

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Alexis DALEM, « Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché », *Raisons politiques* 2003/1 (no 9), p. 49-64

<sup>4</sup> Ibid., t. 2, livre 21, chap. 20, p. 58

<sup>5</sup> Alexis DALEM, « Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché », *Raisons politiques* 2003/1 (no 9), p. 49-64

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Idem.

<sup>8</sup> Adam SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, point de vue longuement développé dans le livre IV, ch 2 (cf. trad. Germain Garnier, 1843, t. II, p. 52-63).

Cependant la pensée originale de ses grands penseurs libéraux a toujours été occultée par les -prometteurs contemporains- du libre-échange et sciemment exclus de *l'analyse* de la science économique.

*En effet Smith, « avec un discours réaliste et un certain accent « listiens » était en faveur de l'ouverture des marchés si celle-ci n'était pas contraire aux intérêts de la Couronne britannique. En définitive, [...] Smith lie économie et politique<sup>1</sup> ».*

Pour ce qui concerne le philosophe **benjamin Constant**, il déclare dans son livre intitulé *de l'esprit de conquête et de l'usurpation* : « la guerre et le commerce ne sont que deux moyens d'arriver au même but : celui de posséder ce que l'on désire, le but unique des nations modernes, c'est le repos<sup>2</sup> », ce qui rejoint en quelque sorte (sur la question des effets externes du commerce) les propos tenus par ses camarades de la pensée libérale sur la thèse de l'économie du marché pacificateur.

Ainsi dans le courant libéral, le **commerce** était vu comme un facteur de pacification des relations entre nations, par rapport au régime **mercantiliste**, et un facteur de progrès de la société en terme de liberté par rapport au régime **féodal**, ainsi pour les principaux penseurs formant le noyau dur du courant libéral, la promotion du commerce et le libre échange sont une nécessité pour les nations, mais la promotion se fera que dans la limite des intérêts de la couronne et du régime monarchique<sup>3</sup>.

Bien qu'en précisant les conditions de -rentabilité- du commerce pour la société, la plupart des penseurs libéraux **n'aient pas mis suffisamment en évidence les aspects conflictuels que peut engendrer le commerce.**

*Ainsi « la vision libérale valorise le doux commerce comme réaction à la brutalité mercantiliste. Les pratiques commerciales équitables sont un facteur de pacification des mœurs, l'économie de marché une progression de la rationalité économique et une hausse de l'interdépendance entre les hommes et les États entraînant un rendement décroissant de l'usage de la violence. Smith d'ailleurs voit le marché comme la moins pire des solutions, progrès par*

---

<sup>1</sup> Patrick LALLEMAND, « nouvelles guerres, nouveaux états, un monde en translation », revue développement récents en économies et finances internationales, Armand Colin, année 2012, p.77-94.

<sup>2</sup> Texte édité dans Marcel GAUCHET, *De la liberté chez les modernes*, Paris, Le Livre de Poche, 1980, p. 118

<sup>3</sup> Alexis DALEM, « Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché », *Raisons politiques* 2003/1 (no 9), p. 49-64

*rapport au féodalisme, au mercantilisme et à l'absolutisme de droit divin. Mais il ne s'agit pas d'une projection sur l'avenir. Avec une lecture plus pointue, il est possible d'affirmer que « la thèse de l'économie de marché pacifique, est une thèse introuvable <sup>1</sup> ».*

D'après les propos et écrits de ses penseurs du courant libéral classique, on déduit que le concept de guerre économique n'a pas été analysé, en effet il est seulement établi des corrélations entre la paix et le commerce, mis à part une timide allusion au possible effet négatif que pourrait engendrer le commerce, l'idée de la transformation de la compétition économique en lutte acharnée entre les nations poussées par des velléités de puissance n'a pas été abordée.

**Pour les partisans de la théorie du choix rationnelle<sup>2</sup>** *« une fois l'équilibre atteint dans un marché parfaitement concurrentiel, plus personne ne peut tenter d'accroître sa dotation sans que celle d'un autre ne s'en trouve diminuée. À l'équilibre, le marché devient un jeu à somme nulle. Mais rien ne garantit que l'optimum du marché corresponde au niveau du revenu souhaité par les participants. On peut alors s'attendre à ce que, mus par leur intérêt individuel, ils aient recours à des **moyens extérieurs** au marché, et notamment à la force, s'ils souhaitent encore accroître leur dotation<sup>3</sup> ».*

Des propos (scientifique) émanent d'expert qui semble confirmer une fois de plus *la fragilité* de la thèse du marché pacificateur et semble rejoindre certains postulats sur lesquels repose le concept *de guerre économique*.

---

<sup>1</sup> A. DALEM, 2003, *Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché*, Paris, Presses de Sciences-Po, coll. « Raisons politiques », n° 9, p. 51.

<sup>2</sup> « **La théorie du choix rationnel**, en anglais « Rational Choice » ou "décision rationnelle" est un terme générique utilisé pour désigner différentes théories de l'action développées en économie notamment (où elles constituent un paradigme dominant) et en sociologie (où elles sont en concurrence avec d'autres paradigmes). De manière générale ces théories attribuent aux agents un comportement rationnel qui en raison d'un certain nombre de préférences montrent un comportement visant le plus grand profit ou le moindre mal » **tié du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie\\_du\\_choix\\_rationnel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie_du_choix_rationnel) consulté le 05.04.2017**

<sup>3</sup> Alexis DALEM, « Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché », *Raisons politiques* 2003/1 (no 9), p. 49-64, paradoxe est développé par Edward H. Shaffer, « Peace, War and the Market », *Canadian Journal of Economics*, 21, numéro spécial, avril 1996, p. 639.

*En effet selon Jack Hirshleifer<sup>1</sup> « un individu rationnel ayant à prendre une décision choisira la voie du conflit dès lors que cela représente le moyen le plus efficace dans un monde où les ressources sont limitées<sup>2</sup> ».*

Une réflexion qui semble présenter un des défauts qui risquent de perturber la paisible concurrence économique tant défendu par les libéraux, cependant l'auteur de cette citation semble oublier de préciser que la tendance d'un acteur économique à prendre le choix de recourir à la violence pour répondre à une logique rationnelle dépendra de la force de celui-ci ; ainsi dans le monde actuel rare sont les pays qui peuvent adopter cette posture.

Ainsi tout dépend de l'utilité de la violence, une idée qu'à l'aire de confirmer Gary Becker dans son livre crime an éconmic aproches : *« Le crime a pour son auteur une « utilité », qui dépend des circonstances sociales et économiques, et il a un « coût », qui dépend de l'efficacité de la police et de la sévérité des lois. Le niveau du crime peut être décrit comme le point d'équilibre entre les deux. L'approche a été aussi appliquée au rapport entre conflit et commerce international<sup>3</sup> ».*

Toujours d'après cet économiste : *« selon cette perspective, dite du choix rationnel, la violence peut être rationnelle, ce qui constitue **une modification radicale du paradigme libéral**. Le conflit est ainsi décrit comme une sorte d'« industrie » au sein de laquelle les agents économiques sont en concurrence<sup>4</sup> ».*

Des propos qui confirment un des postulats du concept de guerre économique, celui de l'utilité des actions déloyales pour les États et les entreprises.

*En effet « lorsque la concurrence n'est pas parfaite, ceux qui se trouvent toujours, du fait de ces distorsions, parmi les perdants, peuvent être tentés de recourir à la violence pour pallier les inconvénients du marché. Cela explique que l'économie néoclassique ait donné naissance à une seconde tendance, en fait institutionnellement proche de la précédente, mais conceptuellement bien*

---

<sup>1</sup> Jack HIRSHLEIFER est professeur émérite d'économie à l'Université de Los Angeles en Californie information tiré du site <http://www.eyrolles.com/Accueil/Auteur/jack-hirshleifer-62351> consulté le 05.04.2017

<sup>2</sup> Jack HIRSHLEIFER, *Economic Behaviour in Adversity*, Brighton, Wheatsheaf, 1987, chap. 10, « The Economic Approach to Conflict », p. 274. Citation traduite par Alexis Dalem.

<sup>3</sup> Gary BECKER, « Crime and Punishment : an Economic Approach », dans Gary Becker, William Landes (eds), *Essays in the Economics of Crime and Punishment*, New York, National Bureau of Economic Research, 1974, p. 1-54.

<sup>4</sup> Jack HIRSHLEIFER, *Economic Behaviour in Adversity*, Brighton, Wheatsheaf, 1987, chap. 10, « The Economic Approach to Conflict », p. 274.

*distincte, qui s'attache cette fois à intégrer la violence dans le calcul économique. Plutôt que de considérer que l'économie exclut par définition la violence, elle établit qu'il existe deux types de stratégie : soit améliorer ses propres performances, soit tenté de limiter celles de ses concurrents ou adversaires. Cette seconde stratégie est celle du conflit, qui peut être violent<sup>1</sup> ».*

La guerre économique justement propose d'analyser les relations internationales en partant d'emblée que les états sont dans une logique d'exécution des deux stratégies évoquées ci-dessus, ce qui la rend en totale contradiction avec le paradigme libéral.

Les constatations de Jack Hirshleife offrent une assise scientifique au concept de guerre économique, et réfute (en même temps) les paroles de Paul Krugman qui classe le concept dans la catégorie des théories populaire *pseudo-scientifique*, ainsi le concept (de guerre économique) peut être érigé en véritable paradigme offrant *une grille de lecture solide* pour décrypter ou comprendre divers aspects des relations internationales.

Par ces constatations il est facilement déductible que la théorie du choix rationnelle semble se rapprocher de la vision défendue par le paradigme de la guerre économique, en effet utiliser -quand le contexte le permet -des pratiques contraires aux règles de la concurrence loyale (tel que la violence) pour atteindre des objectifs de puissance devient très rationnel.

Comme le souligne Solomon Polachek, dans son livre « Conflict and Trade » *« même si la théorie du choix rationnel a pu être utilisée par des auteurs néolibéraux pour confirmer leur doctrine de l'État minimum, elle semble plutôt accréditer la nécessité de mettre en place **des politiques actives** qui tendent à maximiser le coût du recours à la violence, qu'il s'agisse des rapports sociaux ou des relations internationales<sup>2</sup> ».*

Ainsi, dans le cas où l'on procède à une extension de la signification du mot violence (pour qu'il englobe toutes les pratiques déloyales de commerce

---

<sup>1</sup> Alexis DALEM, « Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché », *Raisons politiques* 2003/1 (no 9), p. 49-64

<sup>2</sup> Solomon POLACHEK, « Conflict and Trade : an Economics Approach to Political International Interactions », dans Walter Isard, Charles Anderton (eds), *Economics of Arms Reduction and the Peace Process*, Amsterdam, Elsevier, 1992, p. 89-120 ; Raymond Dacey, « A General Model of International Interactions and Peace Economics », *International Interactions*, 21 (2), 1995, p. 155-180.

internationales traduisent effectivement une forme de violence), on tombera dans le paradigme de la guerre économique.

En ce qui concerne le **courant réaliste** (et mercantiliste) l'existence de la guerre économique dans les relations internationales, ne fait aucun doute, et fait même partie *de la nature des choses* ; en effet pour les auteurs de ce courant, l'état, acteur *principal* des relations internationales, voit dans l'économie le moyen (de prédilection) d'augmenter sa puissance, et d'affirmer sa supériorité.

Ainsi l'État peut ne pas être satisfait *d'un jeu à somme positif*, notamment lorsqu'il estime que le concurrent, risque de gagner des avantages plus importants que lui<sup>1</sup>.

C'est pour cette raison que les états dans une **perspective préventive** seraient tentés d'exercer des actions qui sont totalement prohibées par la logique de l'économie, ainsi à travers cette démarche, c'est le contrôle du développement de la puissance du pays concurrent qui est visée.

Ce qui nous conduit à affirmer que le concept de guerre économique est en totale conformité avec **la logique** du courant réaliste.

En ce qui concerne le **courant marxiste**, les fondateurs et les partisans de ce courant de pensée, n'évoque pas explicitement la guerre économique, ceci dit *l'esprit de la guerre économique* qui anime le capitalisme est montré du doigt à plusieurs reprises par les partisans de ce courant comme élément justificateur des conflits.

Le courant marxiste met surtout en évidence les corrélations qui existent entre l'économie et **la guerre au sens propre du terme** et non dans le sens métaphorique du concept de la guerre économique.

*Les pères fondateurs* du marxisme ont aussi mis en évidence l'importance des - considérations économiques- dans les relations interétatiques en la présente *comme le facteur* déterminant de toutes actions émanant des *états capitalistes*, (mais aussi comme la principale cause du phénomène de guerre).

Ainsi pour les marxistes, la logique du capitalisme est la cause de tout conflit inter étatique ou social.

---

<sup>1</sup>Gérard KEBADJIAN, *Les théories de l'économie politique internationale*, Points Seuil, 1999, p34

Selon les partisans de ce courant « *Le capitalisme, [...] porte la guerre, comme la nuée porte l'orage*<sup>1</sup> ».

Ainsi le courant marxiste semble établir une *équivalence d'objectifs et de résultats* entre le capitalisme et le concept de guerre économique, autrement dit le capitalisme semble avoir plusieurs points de convergence avec le concept de guerre économique.

En effet, les marxistes prédisent qu'au stade final du capitalisme, les classes bourgeoises après avoir pris le contrôle des marchés national (par la constitution de monopole) agiront de même à l'échelle internationale pour contrôler les richesses mondiales, le cas échéant les états deviendront les outils des classes bourgeoises pour s'entretuer pour le cumuler de la richesse mondiale, ce qui semble se rapproché du constat établis par le concept de guerre économique.

Cependant la logique marxiste rentre en contradiction avec le paradigme de guerre économique sur la question du rôle que joue l'État dans la conquête des marchés internationaux, en effet dans le concept de guerre économique, l'État joue **un rôle d'appui** à l'activité des entreprises sans pour autant être soumise à ces dernières, par contre l'état dans la logique marxiste, n'est qu'une entité au service et sous le contrôle de la classe bourgeoise (propriétaire des moyens de production).

Pourtant, il existe des penseurs classés dans la mouvance marxiste qui réfute un des postulats sur le lequel repose la doctrine marxiste, il s'agit de la fonction de l'État dans la compétition économique internationale.

Une analyse qu'a l'aire de partager fanny coulomb, pour celle-ci le concept de guerre économique « *pose [...] des problèmes conceptuels au courant marxiste. Certes, celui-ci développe l'idée d'une guerre économique entre grandes armées géantes pour le contrôle des marchés nationaux puis internationaux, mais la prise en compte d'une implication des États dans une prétendue guerre économique entre en contradiction avec le déterminisme économique pur*<sup>2</sup> ».

Elle souligne aussi la position hétérodoxe de Boukharine (« *intellectuelle classé dans la mouvance marxiste*<sup>3</sup>») exprimé par son analyse qui semble supposée

---

<sup>1</sup> <http://www.leconflit.com/article-marxisme-et-guerre-52949066.html> consulté le 09.02.2017

<sup>2</sup> Fanny COULOMB Jacques FONTANEL, « Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale », in Pierre Berthaud et al., La question politique en économie internationale, La Découverte « Recherches », 2006, p. 190-201.

<sup>3</sup> Idem.

« [...] une **action autonome de l'État** en faveur des intérêts économiques nationaux susceptibles d'influer l'évolution des sociétés capitalistes. Mais cette idée non orthodoxe n'a pas eu de prolongement dans ce courant<sup>1</sup> ».

Ceci dit ce n'est pas la seule nuance qu'on trouve dans la pensée marxiste ; en effet, aussi contradictoire que ça puisse paraître, Marx était lui-même « favorable au libre-échange qui transcende les frontières et hâte la révolution<sup>2</sup> ».

Des paroles qui apparemment semblent former le socle, de la (nouvelle) politique économique<sup>3</sup>, de Lénine au lendemain de la révolution bolchévique.

**La discipline de l'économie politique internationale**, partage aussi certains points de vue avec le courant marxiste, mais elle semble s'accorder beaucoup plus avec le paradigme de la guerre économique, quoiqu'il existe certains points de divergence.

En effet l'économie politique internationale propose d'étudier « l'interaction réciproque et dynamique dans les relations internationales entre l'accumulation de la richesse et la poursuite de la puissance<sup>4</sup> » ; une interaction que le concept de guerre économique met au centre de son analyse.

Cette discipline est née de l'impuissance des principaux courants de pensée qui analysent les relations internationales à cerner correctement (d'après certains experts), la dynamique qui existe entre l'accumulation de la richesse et le désir de puissance des états, dans un monde globalisé.

C'est pour cette raison que certains auteurs ont proposé « la construction de nouvelles approches afin de rendre [le monde plus lisible]<sup>5</sup> » ; elle consiste à établir une synthèse entre le néoréalisme et l'institutionnalisme néo libéral<sup>6</sup>, pour former **la nouvelle économie politique internationale**.

Une approche qui est vite devenue une discipline des relations internationales.

---

<sup>1</sup>Idem.

<sup>2</sup> Patrick LALLEMAND, « nouvelles guerres, nouveaux états, un monde en translation », revue développement récents en économies et finances internationales, Armand Colin, année 2012, p.77-94.

<sup>3</sup> « La nouvelle politique économique est une politique économique mise en œuvre en Russie bolchévique à partir de 1921 qui introduit une relative libéralisation économique, d'après Lénine, il s'agit de « **faire au capitalisme une place limitée pour un temps limité** ». Tiré du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle\\_politique\\_économique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_politique_économique), consulté le 25.03.2017

<sup>4</sup> Stéphane PAQUIN, *Théories de l'économie politique internationale* Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p.6

<sup>5</sup> Idem, p.55

<sup>6</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle\\_politique\\_économique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_politique_économique), consulté le 25.03.2017

Les divers auteurs ayant écrit sur les thématiques d'économie politique internationale ont tous établi une relation entre l'état, l'économie, la classe dominante, les firmes multinationales et les relations internationales, mais ces mêmes auteurs arrivent à des interprétations divergentes à propos de la compréhension de cette interaction.

Dans cette discipline le concept de guerre économique semble emprunter plusieurs notions appartenant à cette discipline telle que la notion d'économie mondiale de **Wallerstein** et le réalisme structurel de **Giplin**, de la violence structurelle de **Gutlan**, et par moments fait allusion l'analyse néogramscien de **Robert Cox**.

Parmi les auteurs de cette discipline qui se rapprochent le plus du concept de guerre économique on trouve Giplin.

Il développe « *une théorie néoréaliste « structurelle » de la guerre économique qui propose comme une alternative aux trois théories « classiques » des relations internationales, libérale, marxiste et nationaliste. Son approche souligne le jeu contradictoire des différentes ambitions nationales au niveau des négociations internationales. Le rôle déterminant de la puissance hégémonique dans l'organisation de l'espace économique est également souligné, tandis que les acteurs et processus transnationaux restent dépendants des évolutions des relations interétatiques<sup>1</sup> ».*

Selon ses propres termes, « *même si les sous structures économiques et techniques déterminent partiellement et interagissent avec la superstructure politique, les valeurs politiques et les intérêts de sécurité sont des déterminants essentiels des relations économiques internationales<sup>2</sup> ».*

Finalement, la lecture des principaux courants de pensée des relations internationales nous permet de déduire que l'instrumentalisation du commerce extérieur pour des fins politiques n'a jamais été nié par aucun de ses courants ; même les libéraux, n'hésitent pas à **avouer** que le commerce international peut conduire à engendrer des effets non souhaitables à l'édifice d'une paix mondiale, ce qui est en contradiction avec *leurs* thèses du marché pacificateur.

---

<sup>1</sup> Robert GIPLIN « The Politics of Transnational Economic Relations », International Organization, vol. 25, numéro 17, année 1979, p. 403.

<sup>2</sup> Ibid.

L'état de nature qui règne actuellement dans le commerce international et dans les relations internationales ne peut être analysé que par la grille de lecture de la guerre économique.

### Section 3 : les acteurs de la guerre économique

Comme décrit dans les sections précédentes, la compétition pour l'obtention des parts de marché dans les différents pays du monde (notamment en voie de développement) est devenu, *la raison de vivre* des **entreprises multinationales** et par ricochet des **États**, puisque les bénéfices engrangés par *ces firmes dites multinationales* seront taxés ce qui contribuera de façon assez conséquente à financer le budget de l'État, et donc permettre à ce dernier d'avoir les sommes d'argent nécessaire pour le maintien de la croissance économique et la satisfaction des besoins vitaux de sa population, chose d'une *extrême importance*, puisque ça contribue grandement à la sauvegarde de la stabilité politique et de la paix sociale ainsi qu'à la sécurité nationale de l'État ; quant aux entreprises, les bénéfices gagnés par la *conquête* des divers marchés internationaux, contribuera au développement de l'entreprise, et de *son maintien en vie sur l'arène* de la compétition économique internationale.

En montrant le lien existant entre l'État et ses entreprises (*champion national*), on constate la nature du rôle que devra exercer l'État pour aider ses entreprises à gagner des parts de marché ; un rôle qui consiste à faire user de son influence diplomatique, de ses divers réseaux transnationaux, d'apporter la protection qu'il se doit à ses firmes.

Ainsi les plus concernés par la guerre économique sont les États et les firmes multinationales, quant aux organisations internationales et organisation non gouvernementales (et autres acteurs des relations internationales), ils ne seront, *en général*, que les relais de divers intérêts étatiques (et de firmes) de façon directe ou indirecte.

Cependant cette analyse ne correspond pas « aux travaux, réaliser C. Schmidt [puisque il] établit une distinction entre deux catégories distinctes et analytiquement différentes de guerres. La guerre économique, d'une part, qui se déroule entre les firmes, et la guerre militaire, d'autre part, qui intervient entre les nations. La guerre économique apparaît ainsi comme une catégorie de **guerre réservée aux actions entreprises par des agents économiques contre la volonté d'autres agents opérant sur le même champ, à l'occasion de transactions portant sur des biens économiques privés**<sup>1</sup> ».

---

<sup>1</sup> Éric Bosserelle, « La guerre économique, forme moderne de la guerre ? », Revue Française de Socio-Économie 2011/2 (n° 8), p. 167-186.

## **Acteur secondaire de la guerre économique :**

Les ONG, média, société civile sont aussi partie prenante dans la guerre économique, cependant ils ne jouent pas le même rôle.

Les ONG jouent beaucoup plus un rôle de lobbying qui sert les intérêts des grandes multinationales et États.

Ce lobbying est généralement pratiqué avec une grande subtilité, de telle manière qu'il sera difficile d'établir un lien entre l'entreprise et l'ONG.

Ces organisations ou association sont qualifiées de non gouvernementales, pour revendiquer leurs « *indépendances* » notamment vis-à-vis des États, mais en réalité, elles sont tous sauf indépendante.

En effet, d'un point de vue financier, la plupart des ONG sont financés par des entités qui sont censées combattre (tel que les dons venant de grand groupe financier).

Certaines ONG sont infiltrées par des personnes travaillant pour le compte de grandes multinationales, et arrivent à des échelons supérieurs de commandement ils arrivent à orienter les actions de l'ONG au service de leurs employeurs (grande firme).

Cette technique d'influence est très prisée actuellement par les firmes internationales ainsi on assiste à une augmentation fulgurante des ONG sur la scène internationale.

*« En près de 15 ans on a pu observer une montée en puissance de ces organisations en termes de taille, d'influence et de capacité<sup>1</sup>. Le nombre d'ONG internationales est ainsi passé de 6 000 à 50 000. Aujourd'hui ces affrontements économiques se jouent donc aussi sur le terrain de la société civile<sup>2</sup> ».*

Quant aux médias, ils sont l'outil de prédilection des firmes internationales pour manipuler l'opinion publique dans un sens qui sert leurs intérêts.

La société civile dans cette compétition économique joue aux rôles de l'idiot utiles.

---

<sup>1</sup> <https://globalediplomatie.com/2016/01/30/la-guerre-economique-comment-les-etats-se-font-la-guerre-sans-se-livrer-bataille>

<sup>2</sup> Ibid.

# Chapitre 2

## Chapitre 2 : les procédés de la guerre économique

Au sens large, « *la guerre économique renvoie à un ensemble d'actions mises en œuvre par des firmes et/ou des États dans le but d'obtenir (ou de maintenir) un (des) avantage(s) concurrentiel(s) dans les domaines industriels et commerciaux*<sup>1</sup> ».

Mais pour atteindre certains objectifs d'intérêts nationaux en matière de commerce international les États, *en premier*, élaborent des stratégies nommées stratégie de guerre économique.

Les quelques auteurs ayant travaillé sur cette question, en dénombrent huit stratégies.

Elle s'applique à grande échelle et dont le but est d'affaiblir la puissance économique et politique des États ciblés.

Ainsi avant d'aborder les outils utilisés pour mener la guerre économique, il est nécessaire d'évoquer ces stratégies de *politique étrangère* qui visent à atteindre les objectifs dit de guerre économique.

Ces stratégies sont exécutées (principalement) par les États pour atteindre à la fois des objectifs d'ordre *économique et politique*, qui ont pour finalité (en même temps) d'accroître la croissance économique de l'État instigateur de cette stratégie, et de limiter ou contrôler l'évolution de la puissance des autres États (sur lesquels elles s'appliquent).

---

<sup>1</sup> Éric Bosserelle, « *La guerre économique, forme moderne de la guerre ?* », Revue Française de Socio-Économie 2011/2 (n° 8), p. 167-186.

## Section 1 : les stratégies de la guerre économique

Pour *Jaque Fontanel*<sup>1</sup>, les stratégies de guerre économique sont les suivantes : la stratégie du contrôle des échanges commerciaux<sup>2</sup>, la stratégie de l'appauvrissement par l'effort de préparation à la guerre<sup>3</sup>, la stratégie de la rupture<sup>4</sup>, la stratégie de l'encerclement (ou de l'enserrement)<sup>5</sup>, la stratégie de la violence économique<sup>6</sup>, la stratégie de la punition internationale, la stratégie de l'indépendance stratégique- économique<sup>7</sup>, la stratégie de la domination et de la puissance économique<sup>8</sup>.

### a. La stratégie du contrôle des échanges commerciaux :

Le contrôle des échanges commerciaux vise à atteindre plusieurs objectifs<sup>9</sup>, mais en général le but de la démarche, consiste à ne pas échanger ou exporter des produits avec un État, dont les résultats (de cet échange), conduiront à améliorer la croissance économique de l'État receveur autant que celle du pays donneur<sup>10</sup>, ainsi le principe (sur lequel repose le contrôle) consiste à empêcher la commercialisation de tout produit (*très bénéfique*) qui risque d'augmenter la puissance du pays receveur<sup>11</sup>; en d'autres termes, l'État donneur n'échange que les produits à faible utilité et non stratégique.

Ce contrôle est appliqué notamment sur les produits de haute technologie et d'une façon plus prononcée sur les produits ou technologies qui comportent un *double usage* (civile et militaire).

Ceci dit le contrôle ne veut pas dire que le commerce internationale se résume à l'échange de produits futiles, en effet l'exportation des produits *sensibles* existe, mais elle est tolérée tant qu'elle satisfait les conditions citées ci-dessus, autrement dit, l'État donneur accepte d'exporter un produit (de haute

---

<sup>1</sup> **Jaque Fontanel** est professeur de sciences économique à l'université Pierre Mendés France de Grenoble, spécialiste des questions de géoéconomie, il exerce aujourd'hui les fonctions de vice-président des relations internationales de l'université Pierre Mendés France.

<sup>2</sup> **Jaque Fontanel**, Globalisation économique et sécurité internationale, introduction à la géoéconomie, édition Coté Cour, année 2005

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> Idem.

<sup>8</sup> Idem.

<sup>9</sup> Idem, p.31

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

technologie ou sensible) que s'il est persuadé que l'échange ne changera pas le rapport de force *existant* avec l'État receveur.

Le contrôle des échanges commerciaux vise aussi à mettre les produits (exportés) de l'État cible dans *le périmètre de tir*, autrement dit, l'État qui exerce un contrôle sur les échanges commerciaux, se donner la capacité de mener avec efficacité, une action d'influence économique, dans le cas échéant.

Orienter l'échange dans un sens qui favorise l'importation des produits concurrents à la production locale ou nationale de l'État receveur afin de détruire graduellement son tissu industriel, fait partie aussi (indirectement) de la stratégie de contrôle des échanges commerciaux ; Evidemment la réalisation du dernier objectif évoqué ne peut se faire qu'avec *art*, car l'exécution de cette déclinaison de la stratégie demande la présence de quelques *conditions* (parmi elles, l'existence d'une relation suffisamment amicale pour permettre l'échange économique).

Les études de **Susan Strange** sur les relations commerciales internationales démontrent que les Etats Unis est le pays par excellence qui possède les moyens d'appliquer cette stratégie *en toute aisance* du fait de la place qu'il occupe dans la *structure* du commerce internationale<sup>1</sup>, et demeure le champion incontesté en la matière, d'autant que l'après-guerre froide n'a fait qu'amplifier l'usage de cette pratique (par ces derniers), puisque *l'organisation mondiale du commerce a donné* les coudées franches aux Etats-Unis pour appuyer leur visé hégémonique et de domination, en faisant l'éloge du libre-échange et du capitalisme sauvage, sous couverture du doux commerce, ils utilisent les règles comme bon leur semble et impose leurs normes qui sont contraires pratiquement à l'intérêt national de la plupart des pays signataires à la convention de Marrakech, *mais bizarrement* ça se fait avec le consentement de tous, notamment ceux (État) ayant un statut de puissance moyenne telle que la France ; et c'est là où réside *l'art*.

Il est utile de préciser que la liste des produits destinés à être contrôlé, n'est pas aussi évidente, l'exemple des armes, est le plus évocateur sur ce point ,en effet si pour certains stratèges les armes ne doivent pas faire l'objet, en aucun cas, d'échange commercial, *pour d'autres* la commercialisation (d'une certaine catégorie) d'arme (de dangerosité moyenne) réalise **d'une certaine manière**, l'un des objectifs généraux de la stratégie du contrôle des échanges

---

<sup>1</sup> Philippe Marchsine, *Introductions aux relations internationales*, Karthala, 2008, p.50.

commerciaux (qui est celui de contrôler ou manipuler la croissance économique de l'état receveur), puisque les achats d'armes militaires sont considérés comme des « *importations paupérisantes* », en effet les dépenses de ce type, amoindri la capacité d'investissement dans d'autres secteurs prioritaires pour la croissance économique (telle l'industrie) ce qui ralentit donc le développement *de ce pays*.

Dans le cas où l'importation d'arme est **provoquée**, la manœuvre s'inscrit exactement dans la stratégie de l'appauvrissement par la préparation à l'effort de guerre qui sera traité dans la section suivante.

### **b. la stratégie de l'appauvrissement par la préparation à l'effort de guerre :**

Cette stratégie consiste à **créer** un climat d'insécurité et de menace (extérieur) pour le pays ciblé, de manière qu'il se sente en danger et suffisamment menacer pour éprouver le besoin d'augmenter son budget réservé à la défense, quitte à prendre la part des autres secteurs (nécessaire au bien-être et au développement de l'état), telle que la santé, l'éducation, ou l'industrie.

Ainsi, la peur d'une menace extérieure conduira les pays ciblés, pour la plupart *d'entre eux*, à **importer** des armes (ou pour quelques-uns à en fabriquer mais les états qui ont une telle capacité ne sont pas les plus visés par cette stratégie ; *la guerre des étoiles*<sup>1</sup> [entre les Etats Unis et l'URSS] est l'exception qui confirme la règle), mais en réalité, l'acquisition de nouvelle arme ne fait que renforcer la capacité défensive d'un état *de manière provisoire*, tous en augmentant au passage les risques liés aux troubles de fonctionnement interne, du fait du transfert budgétaire opérer (par l'achat d'armement), et déstabilise ainsi la sécurité intérieure de l'État ciblé, à moins que ce dernier dispose d'assez de réserve monétaire pour faire face à la situation ; ce qui est peu probable, car en réalité les pays -les plus visés ou ciblé - par le ou les états instigateur **de telle stratégie**, serait des états ; peu ou totalement pas développer économiquement et technologiquement , **enclin à l'endettement** du fait d'une balance commerciale déficitaire (dû à l'absence d'une industrie nationale), dirigé par une élite politique corrompue, et disposant de ressources naturelles (recherchées) de

---

<sup>1</sup> « *L'Initiative de défense stratégique (IDS)*, dite aussi *guerre des étoiles* dans les médias, était un projet de défense anti-missile destiné à la protection des États-Unis contre une frappe nucléaire stratégique par des missiles balistiques intercontinentaux et des missiles balistiques lancés par des sous-marins. L'initiative, rendue publique le 23 mars 1983 par le président Ronald Reagan, devait combiner des systèmes capables d'intercepter les missiles ennemis, depuis le sol et l'orbite terrestre » tiré du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Initiative\\_de\\_défense\\_stratégique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Initiative_de_défense_stratégique) consulté le 01.03.2017

manière suffisamment abondante pour rembourser **la future dette liée à l'importation** (et la boucle est bouclée).

S'agissant de la question du *comment* provoqué ce fameux climat d'insécurité, les méthodes sont multiples, ça va de la simple, conspiration diplomatique (provoquer de préférence entre *pays voisin* grâce à de la manipulation habile) à la provocation de chute de régime ou d'état (toujours dans les alentours du pays ciblé)

Comme déjà évoqué, le climat de menace peut être *provoqué* par une conspiration diplomatique, dont le but est d'entraîner deux pays dans une course à l'armement pour engendrer -un effet de fatigabilité<sup>1</sup>- économique (un effet « *qui traduit le poids que représente l'effort militaire sur la croissance économique*<sup>2</sup> »).

La provocation de la chute du régime quant à elle vise la création d'un désordre propice à l'instrumentalisation de groupes criminels transnationales telle que les groupes terroristes et les cartels de drogue, tout en essayant de canaliser si possible la force destructrice de ces bandes mafieuses à l'encontre des pays ciblés, (grâce à un réseau d'espions et de collaborateurs infiltrer dans le *sommet de ces organisations criminelles*) ; et orienté ainsi le comportement de l'État ciblé dans la direction souhaitée, en le mettant dans une situation ***qui n'est pas favorable à son développement économique***.

L'effondrement de l'État libyen a l'air de correspondre à un schéma proche de cette stratégie, en effet le désordre entraîné par la chute du régime a offert un terrain propice pour le développement de bande criminelle, ce qui mit les États limitrophes dans une situation critique d'un point de vue diplomatique et sécuritaire.

En effet la chute de Kadhafi (*dû principalement à l'intervention soi-disant « humanitaire » de l'OTAN et non pas à la révolte*) a mis les autorités algériennes en difficulté sur le plan diplomatique (et sécuritaire) face -aux nouvelles autorités- issu de la révolution ; sur le plan diplomatique, les divers *chefs de clans* (autoproclamés) représentant du peuple libyen n'ont pas apprécié la position **neutre** d'Alger face à la révolution, sur le plan sécuritaire l'absence

---

<sup>1</sup> Jaque FONTANEL, Globalisation économique et sécurité internationale, introduction à la géoéconomie, édition Coté Cour, année 2005, p.35

<sup>2</sup> Idem, p.34.

d'une autorité centrale qui exerce un contrôle effectif sur le sol libyen transforme ce territoire en *véritable passoire* pour les organisations criminelles.

Ainsi une future rivalité entre la Libye et l'Algérie est fortement envisageable dans le cas de l'accession au pouvoir d'un *clan* hostile à l'Algérie, et jusqu'au déliement de la situation interne Libyenne, l'État algérien est aussi obligé de faire face au chaos sécurité dû à l'absence d'un pouvoir politique (légitime et réel) en Libye, ce qui a pour conséquence en plus de la menace sécuritaire, grignoter le budget algérien (pour faire face à la situation).

Il est nécessaire de préciser que ce genre de stratégie est privilégié par les grands pays qui disposent d'assez de puissance pour ne pas se soucier des conséquences d'un tel acte, au cas où le complot serait démasqué.

Cette stratégie traduit à merveille la perversité des relations internationales ainsi que le machiavélisme de certains états dans leurs élaborations des objectifs de politiques étrangères, cette stratégie est d'autant plus néfaste si elle est menée à l'encontre d'un pays faible, en effet *« les économies en voie de développement n'ont pas les moyens de développer leur défense, car les dépenses militaires sont un fardeau excessif pour les pays pauvres, une course aux armements [réduirait considérablement] les potentialités de développement [de ces] états, [ainsi] les plus pauvres s'appauvrissent encore plus rapidement, ce qui accroît la puissance des pays les plus riches<sup>1</sup> »* et c'est le résultat escompté par cette stratégie.

### **c. La stratégie de la violence économique :**

D'après Jaque Fontanelle, elle consiste *pour un état de prendre le pouvoir économique [dans un autre pays] lorsque celui-ci lui est hostile et d'affaiblir progressivement les couches sociales dominantes<sup>2</sup> »*, mais c'est une chose qui ne peut se faire, qu'en prenant le contrôle des forces politiques qui tiennent les appareils de l'État et les syndicats, pour les instrumentaliser dans le but d'affaiblir les couches sociales dominantes, en particulier la classe des oligarques, à travers les leviers d'influences que possède l'État, telle la capacité d'édicter des normes défavorables pour les intérêts commerciaux des sociétés des propriétaires hostiles (exemple taux d'imposition fiscale très élevé), bloqué

---

<sup>1</sup> Idem, p. 35.

<sup>2</sup> Idem, p. 42.

l'activité économique par la machine bureaucratique, ou carrément envisager des mesures de nationalisation si les lois le permettent<sup>1</sup>.

Première remarque qu'on peut donner sur la définition de la stratégie de la violence économique est l'inadéquation de son appellation ; en effet l'appellation appropriée serait plus tôt la stratégie de l'infiltration ; de plus en décortiquant la définition donnée par Jacques Fontanelle sur la stratégie de la violence économique, on trouvera qu'elle suppose l'existence d'un pôle de pouvoir économique (fort), qui jouit d'une certaine indépendance par rapport au pouvoir politique, au point d'éprouver le besoin d'infiltrer ou contrôler la classe politique par une nouvelle élite acquise à l'état manipulateur ou par la même Elite gouvernante à laquelle l'état instigateur de cette stratégie est arrivé à faire *retourner* cette dans sens qui sert ces intérêts.

Quant à l'utilisation de l'expression, pouvoir économique *hostile*, elle reste floue puisqu'on comprend indirectement que le pouvoir politique est censé être complaisant mais ne marche pas suffisamment dans la stratégie de l'état manipulateur ; et que le pouvoir économique agit de façon plus patriotique que le pouvoir politique alors même que celui-ci est censé gagner de l'argent « *pratiquement* » par tous les moyens, *sans trop se soucier des conséquences politiques*, de plus la définition sous entend qu'il est plus difficile à infiltrer comparé à la classe politique ce qui explique l'élaboration d'une stratégie spécifique pour infiltrer cette classe.

Le terme classe social dominant employé dans la définition de la stratégie de la violence contient aussi certaines nuances, il semble désigner les capitaines d'industries et hommes d'affaires influents et hostiles aux intérêts du pays comploteur ainsi que des hommes politiques non encore acquis à la cause du pays instigateur de la stratégie.

Il faut souligner que cette stratégie n'appartient pas proprement parler, à la panoplie des stratagèmes purs de la guerre économique, en effet si elle permet de réaliser les mêmes objectifs de la guerre économique, elle vise beaucoup plus des buts d'ordre impérialiste, ceci dit la stratégie adopte la logique de la guerre économique, ainsi l'existence de gouvernement fantoche et de république bananière, (phénomène constaté spécialement dans les nouveaux états qui ont recouvert depuis pas longtemps leurs souverainetés dans la scène mondiale)

---

<sup>1</sup> Ibid.

semble être les symptômes de l'application d'une telle stratégie destinée à museler la souveraineté de ces États.

#### **d. La stratégie de la rupture :**

*« La stratégie directe (ou militaire) est devenue [peu envisageable] du fait de l'équilibre nucléaire et de la doctrine de destruction mutuelle<sup>1</sup> (MAD). Ainsi que la difficulté d'utiliser la force dans un monde globalisé ! C'est pour cela que les états sont amenés à favoriser les stratégies de **manœuvre indirecte**<sup>2</sup> ».*

La stratégie de la rupture propose de créer des problèmes économiques dans le pays rival afin d'accroître ses difficultés économiques et sociales<sup>3</sup> : l'auteur entend par créer des problèmes économiques, la tentative de provoquer une rupture des flux commerciaux et financiers dans le but de déstabiliser le pays ciblé<sup>4</sup>, et c'est l'exemple de l'embargo qui est le plus adéquat à la définition de la stratégie de rupture, et qui rappelons-le, est un instrument de représailles dans le droit international destiné à punir ou infléchir la décision d'un pays souverain sur une position bien déterminée et qui exige une acceptation de la communauté internationale.

La stratégie de la rupture a l'inconvénient d'être trop directe pour une manœuvre qui se prétend indirecte, c'est-à-dire que le pays ciblé sait d'ores et déjà les intentions du pays instigateur des sanctions, et pourra organiser une riposte (dans les limites de sa puissance), en plus d'être un jeu à somme nulle ; c'est-à-dire que les pays qui appliqueront l'embargo, éprouveront certaines pertes économiques.

Quant à l'efficacité de la sanction, elle dépendra de la capacité du pays instigateur à imposer la solidarité (entre les pays de la communauté

---

<sup>1</sup>« **Destruction mutuelle assurée** (DMA, ou MAD en anglais) ou **L'équilibre de la terreur** est une doctrine de stratégie militaire de nucléaire. Élaborée à l'époque de la guerre froide, par l'Union soviétique (et ses satellites au sein du Pacte de Varsovie) d'une part, et les États-Unis (et ses alliés au sein de l'OTAN) d'autre part, cette doctrine affirme que l'utilisation à grande échelle de l'arme nucléaire par l'un des deux belligérants provoquerait à coup sûr la destruction des deux camps. À cet effet, il est nécessaire pour chaque protagoniste de disposer d'un stock d'armes de destruction massive suffisant pour annihiler l'ennemi » **tiré du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Equilibre\\_de\\_la\\_terreur](https://fr.wikipedia.org/wiki/Equilibre_de_la_terreur)** consulté le 01.04.2017.

<sup>2</sup> Idem. p.35.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.

internationale ayant accepté l'embargo) qu'il se doit pour atteindre les objectifs tracés.

Il faut rappeler aussi que cette stratégie présente, plusieurs points en commun, avec la stratégie de la punition internationale, qui sera développé dans la section ci-dessous, et il est inutile aussi, de préciser que ce type de stratégie ne peut être envisagé par un pays faible militairement à l'encontre d'un pays ayant le statut de puissance (moyenne ou supérieure) dans la hiérarchie de l'ordre (militaire) mondiale, notamment si la rupture entraîne une atteinte à la sécurité nationale de l'État puissant; dans ce cas de figure la rupture ou la tentative, pourra être qualifiée d'acte de guerre et le pays cibler n'hésitera pas à utiliser la force militaire pour rétablir la situation en sa faveur, c'est ainsi qu'un embargo des pays de l'OPEP envers les États unis sur le produit pétrolier a failli se transformer en conflit militaire.

#### **e. La stratégie de la punition internationale :**

Comme son nom l'indique, cette stratégie consiste à infliger une sanction (de type économique) à un pays déterminé pour des raisons qui se résume, généralement, au non-respect des principes élémentaires du droit international public ou humanitaire (d'après les cas relatés dans l'histoire contemporaine des relations internationales).

Quant à la sanction, elle est prise dans un cadre conforme à la charte des nations unies, et nécessite donc un *consensus assez large* qui comprend au moins la majorité des puissances composant le conseil de sécurité des nations unies et l'adhésion de la majorité des membres de la communauté internationale.

Cela dit, rien n'empêche dans les coulisses, l'instrumentalisation de la sanction par un pays (notamment puissant), comme atout de négociation envers le pays punit « pour obtenir des avantages qui ne pouvait être obtenu hors de cette circonstance » et saisir l'occasion de piller les richesses possédées par le pays sanctionné avec un cout et un effort dérisoire, mais sur le terrain, ce privilège n'est réservé qu'aux pays ayant le statut de puissance.

Ainsi le **plan pétrole contre nourriture** que connaît l'Irak du fait de l'embargo pétrolier décréter à leur encontre, par l'ONU en 1991<sup>1</sup>, suite à leur invasion du Koweït, est un bon exemple à prendre pour confirmer ce qui a été dit précédemment.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_Pétrole\\_contre\\_nourriture](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Pétrole_contre_nourriture) consulté le 08.04.2017

Le plan dans sa forme, visait à satisfaire *les besoins humanitaires* du peuple irakien après la guerre du Koweït ce qui était vrai vu que les peuples dans ces cas de figure sont toujours les plus touchés par les sanctions, mais les produits apportés pour des raisons humanitaires, seront payés en contrepartie par le pétrole irakien, en d'autres termes, un troque digne du moyen Âge, sans parler du fait que le pétrole était cédé ou échangé à un prix beaucoup plus inférieur au cours du marché<sup>1</sup> en plus d'une décote qui partait dans les poches *de particulier*<sup>2</sup>.

Ainsi la stratégie de la punition internationale semble *avoir été appliquée* dans l'affaire du pétrole contre nourriture, en effet l'analyse de l'affaire du pétrole contre nourriture cette affaire, nous conduit à étudier les causes qui ont amené l'Irak à commettre un acte d'une idiotie évidente, la réponse est apportée dans certains ouvrages<sup>3</sup> qui mettent en cause l'ambassadrice des États-Unis en poste en Irak, **qui aurait induit en erreur**, le (désormais défunt) président Irakien, Saddam Hussein, à envahir l'Irak en lui donnant un *soi-disant* feu vert<sup>4</sup>, dès lors les États Unis avait *un alibi pour appliquer la stratégie de la punition*.

Le triste sort de l'Irak est désormais connu, l'embargo décrété à son contre, a totalement mis ce pays Ko, en effet après être sortie d'une guerre de huit ans avec l'Iran<sup>5</sup>, (causé *une fois de plus par des pays étrangers*), dans un état pitoyable, voilà qu'il entre de sitôt dans un nouveau cycle infernal qui renvoie le développement de l'Irak aux calendes Grecques.

Ainsi, la punition internationale réalise avec succès les résultats attendus des stratégies de guerre économique.

#### **f. La stratégie de l'encerclement ou de l'enserrement :**

Selon Fontanelle « *la stratégie de l'encerclement vise à développer des liens d'interdépendance économiques susceptibles de garantir la paix. Les nouvelles solidarités économiques constituent le meilleur instrument de dissuasion à une agression. Cette stratégie n'a pas encore été utilisée avec efficacité*<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> Idem.

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> Noam CHOMSKY, La loi du plus fort mise au point des États voyous, Serpent à Plumes, 2002, p. 56.

<sup>4</sup> CONFRONTATION IN THE GULF; Excerpts From Iraqi Document on Meeting With U.S. Envoy, The New York Times, 23 Septembre 1990.

<sup>5</sup> <http://www.histoire-pour-tous.fr/guerres/3202-la-guerre-iran-irak-1980-1988.html> consulté le 20.04.2016

<sup>6</sup> Jaque FONTANEL, globalisation économique et sécurité internationale, coté cour, 2005, p. 39

D'après la définition donnée, cette stratégie se rapproche beaucoup plus d'objectif diplomatique que d'objectifs de guerre économique, puisqu'elle ne peut être envisagée comme moyen offensif et son impact est impossible à mesurer réellement sur le terrain de l'abstrait<sup>1</sup>, car elle vise surtout à créer un certain type d'interdépendance, afin de dissuader le pays, avec lequel est pratiqué l'échange économique, de commettre un quelconque type d'acte d'hostilité, du fait des liens d'interdépendance économique mutuelle et d'intérêt partagé.

Cette stratégie est adoptée en principe par des pays dits riches envers des pays en voie de développement, quant à l'encerclement comme indiqué dans l'intitulé de la stratégie, n'est pas entendue par l'auteur de la définition comme synonyme de l'endiguement économique, mais plutôt comme moyen de pénétrer le marché du pays ciblé avec patte blanche, et l'exemple de l'aide économique à un pays en développement est le meilleur à donner sur ce point.

En effet l'aide économique apporté au pays choisi (en voie de développement) peut paraître à ce dernier comme un acte d'amitié, mais en relation internationale rien n'est gratuit, puisque la plupart des actes, notamment ceux à caractère philanthropique, contiennent toujours des objectifs cachés et non avoués, et dans ce cas de figure, les objectifs cachés sont multiples, on peut citer par exemple le fait d'offrir des aides publiques pour favoriser l'écoulement d'un surplus de productions nationales<sup>2</sup> afin d'aider indirectement ces firmes nationales dans un cadre juridique légal puisque, les règles du commerce international interdisent, en principe les aides directes, à ces entreprises nationales, elle vise aussi à habituer les pays receveur à consommer le produit de l'état donneur et concurrencer en même temps le produit local ainsi que celui des concurrents étrangers, c'est pour cette raison qu'on surnomme les aides publiques internationales, d'investissement pour l'avenir.

#### **g. La stratégie de l'indépendance stratégique-économique :**

L'auteur donne une appellation qui ne correspond pas au contenu donné à la définition de cette stratégie, et ne convient totalement pas au son contenu.

---

<sup>1</sup> Idem, p. 40.

<sup>2</sup> Jaque FONTANEL, Globalisation économique et sécurité internationale, coté cour, 2005, p41.

L'auteur entend par la dépendance stratégique-économique le contrôle du marché de l'armement<sup>1</sup>.

Or l'appellation de la stratégie englobe d'autres secteurs et désigne plutôt la mainmise d'un État sur des secteurs économiques stratégiques pour l'État ciblé.

#### ***h. La stratégie de la domination et de la puissance :***

Cette stratégie consiste à exercer (continuellement) des pressions d'ordre politico-économique sur un pays en voie de développement dès qu'il s'apprête à prendre des décisions (notamment d'ordre militaro-stratégique) ayant pour effet, l'augmentation de sa puissance militaire ou économique et le changement des rapports de force existant entre ce dernier et l'État avec lequel il a une relation de dépendance, ainsi l'objectif de cette stratégie est d'influencer les décideurs du pays ciblé à prendre des décisions qui maintiennent la dépendance à l'égard du pays dominant, en exerçant la dissuasion qu'il se doit pour les convaincre d'adopter des décisions allant dans ce sens (l'intérêt du dominant).

L'application de cette stratégie nécessite que le pays dominant exerce un contrôle ou ait un monopole sur des biens et services vitaux pour le pays ciblé, mais avec le stade auquel est arrivée la mondialisation, l'utilisation de cette stratégie devient de plus en plus difficile à employer du fait de la diversification des sources d'approvisionnement et la multiplication de la concurrence.

Comme précisé ci-dessus l'emploi de cette stratégie est destinée généralement aux pays en voie de développement, pour des raisons pratiques; liés à l'ordre économique capitalistique, mais cette stratégie peut être employée à l'égard d'un pays puissant comme moyen de coercition diplomatique, l'exemple de la chine sur le monopole qu'elle détient sur les terres rares peut confirmer la dernière possibilité envisagée, en effet d'après des statistiques 90% de la production mondiale des terres rares est détenue par la chine<sup>2</sup>, qui rappelons le, ces terres rares sont utilisées pratiquement dans la fabrication de tous les produits électroniques à usage civil ou militaire<sup>3</sup> et cet atout détenu dans les mains de la chine ; la plupart des pays (notamment les états unis) en ont conscience de sa possible utilisation comme ***moyen de chantage en cas de litige*** avec la chine, c'est pour cette raison que des pays comme les États-Unis travaillent pour

---

<sup>1</sup> Jaque FONTANEL, Guerre et conflit économique, office des publications universitaire, 2005, p 47.

<sup>2</sup> <http://www.connaissancedesenergies.org/les-terres-rares-sont-rares> consulté le 15.04.2014

<sup>3</sup> Idem.

diminuer leur dépendance vis-à-vis de ce fournisseur afin de garder sa capacité défensive et offensive de l'état le plus optimale.

La chine n'est pas le seul État à détenir un monopole sur un produit stratégique, les États-Unis ont aussi utilisé dans un temps passé l'arme alimentaire envers des pays en voie de développement.

En dernier recours cette stratégie peut être employée sur un pays sous-développé pour garantir l'accès à une ressource ou se réserver un marché d'exportation pour les firmes de l'État dominant et continuer en même temps de maintenir le déficit dans certaines matières stratégiques.

## Section 2 : les outils de la guerre économique

Vu le stade auquel est arrivé la mondialisation, ainsi que le degré de civisme humanitaire auquel prétend être arrivé les grands pays développés (tels que les États unis et la France), rend la confrontation *frontale* (l'utilisation de la force armée), inenvisageable en cas de litige ou divergence d'intérêts entre ces pays *démocratiques* ; et dans ce cas de figure, la confrontation pour la réalisation de leurs intérêts respectifs, se fera par d'autres moyens, *plus soft*, mais qui ne manque pas d'efficacité, en d'autres termes, la logique d'affrontement entre États n'a pas disparu mais elle a seulement changé de nature<sup>1</sup> et d'autres instruments sont plus privilégiés, pour atteindre les intérêts suprêmes de l'État.

Ces instruments sont multiples mais peuvent être classés dans deux catégories principales (légaux et illégaux), et dont le rôle majeur est d'aider les firmes nationales d'un état, à obtenir un marché déterminé dans un secteur économique précis, ce qui aura pour conséquence, de renforcer la position de la firme à l'international et d'augmenter son chiffre d'affaires, cependant son rôle ne se résume pas seulement en instrument d'aide, puisqu'elle sert, accessoirement, à neutraliser le ou les concurrents potentiels, dans une optique de jeux à somme nulle.

Il est nécessaire de préciser aussi que l'État, est la partie qui possède les instruments (d'influences) adéquats, pour accomplir ce genre de mission, c'est pour cette raison que les entreprises (multi) nationales veilleront à harmoniser leurs efforts avec l'État concerné, dans le but de créer la synergie nécessaire pour atteindre les objectifs tracés.

### a. L'outil de l'espionnage économique :

L'espionnage économique appelé aussi espionnage industriel<sup>2</sup>, est une technique de récolte de renseignement (information secrète et sensible) dans le secteur économique, employé en principe par les États, en utilisant dans la plupart des cas, des moyens illégaux, ce qui le différencie de l'intelligence

---

<sup>1</sup> Pascal Lorot, « La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *L'information géographique*, vol. 65, n° 1, mars 2001, p. 43-52.

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Espionnage\\_industriel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Espionnage_industriel) consulté 01.02.2017

économique<sup>1</sup>, qui vise aussi à récolter des informations mais sur des sources dites *ouvertes*, en utilisant en principe, des techniques plus au moins légales, ceci dit rien n'empêche de combiner les deux moyens.

Mais vu le degré auquel est arrivé le capitalisme et son corolaire de la privatisation (notamment dans les pays occidentaux) a fait que les activités régaliennes réservées autrefois, exclusivement à l'État, tel que le renseignement, commence à être pratiqué par des firmes, spécialiser dans ce domaine (exemple de la firme américaine Inc. Kroll<sup>2</sup> soupçonné de pratique d'espionnage dans le cadre de l'affaire Gemplus), comme on peut trouver aussi une firme possédante, *sa propre -cellule- de renseignements*, grâce à la pratique du pantouflage<sup>3</sup> d'ancien fonctionnaire des services de renseignement ; *et dans certains cas*, on peut même trouver des employés ayant la (fameuse) double casquette, d'agent de renseignements en service (espion d'État) et employé d'entreprise, *placé généralement dans des postes stratégiques au sein de l'entreprise*<sup>4</sup>.

Evidemment, plus la firme est importante (et stratégique pour un état), plus il est aisé de suspecter qu'elle s'adonnera à ce genre de pratique, ou en sera victime.

Quant aux entreprises les plus ciblées par l'espionnage économique, elles sont faciles à déterminer, de la même manière qu'il est facile de prédire qu'elles feront l'objet d'attaques de barbouze, en se basant sur une grille de lecture simple qui propose de répondre aux questions suivantes, es-que le domaine dans

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> « **Kroll Inc.** est une entreprise et cabinet de conseil américain. Il a été fondé par Jules B. Kroll en 1972 est basé à Manhattan. C'est l'une des principales **entreprises de conseil en sécurité et en risque et stratégie**, qu'Altegrity Risk International a rachetée en 2010 au groupe Marsh & McLennan pour un montant d'1,13 milliard de dollars » tiré du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Kroll\\_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Kroll_(entreprise)) consulté le 01.05.2017

<sup>3</sup> « Le terme « **pantouflage** » désigne de manière familière le fait pour un haut fonctionnaire d'aller travailler dans une entreprise privée. Certains sociologues parlent aussi de **rétro-pantouflage** dans le cas de hauts fonctionnaires ayant fait leurs armes dans les cabinets ministériels, étant ensuite partis « **pantoufler** » dans le privé avant de revenir servir l'État dont ils pourraient éventuellement espérer, en échange de ce retour, qui peut être pour eux un « **sacrifice** » financier, un poste important ».tiré du site <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pantouflage> consulté le 01.05.2017.

<sup>4</sup> Exemple de l'expert français en intelligence économique, **Alain Juillet**, « après des études universitaires et un premier passage pendant cinq ans au sein des commandos parachutistes dans le service Action du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE, ancêtre de la DGSE) jusqu'en 1967, Alain Juillet intègre ensuite plusieurs grandes entreprises nationales et internationales » sans quitté pour autant les services, ainsi les multinationales qui l'ingèrent lui permette de **mettre le pied** dans plusieurs pays sous une bonne couverture : *fil d'un haut fonctionnaire de l'état Français, élément des services de renseignement, **franmaçon***, il incarne le profils **classique** de -certains cadres- dirigeant des grandes multinationales (stratégique). Tiré du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain\\_Juillet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Juillet).

lequel active l'entreprise est stratégique, tel que le domaine des technologies (de pointes) ou de la recherche et développement militaire, pharmaceutique, énergétique...etc.

Ainsi, obtenir *-des détails-* sur la dernière version d'un avion de chasse ou sous-marin de l'État ennemi ou la *recette de fabrication* d'un médicament *demandé*, est plus intéressant que les données récolter sur une entreprise de confiserie.

Deuxième question qui peut nous mettre la puce à l'oreille est la suivante ; es-que l'obtention du marché est assez lucrative au point de justifier l'utilisation de tel moyen en dépit des risques encourus, en d'autres termes es qu'il y a un pactole (d'argent) en jeu.

L'idéale d'une opération d'espionnage industriel, est de réaliser plusieurs objectifs d'un seul coup, c'est-à-dire réaliser en même temps des objectifs économiques et politiques.

Quant aux moyens illégaux utiliser par l'espionnage économique pour obtenir des renseignements, se résume en trois techniques : la corruption, le chantage, l'espionnage technique.

**a.1.** le mot **corruption** a plusieurs définitions, mais dans l'essence de sa signification, il désigne le fait d'obtenir des avantages indus grâce à la fonction occupée.

Il existe deux types de corruption ; **la corruption par l'argent** qui est généralement la plus sous-entendu par l'emploi du terme ; dans les affaires internationales, elle consiste à offrir une somme d'argent appelée aussi pot-de-vin ou commission (pour faire plus légale) à un responsable, en échange d'un service rendu (illégal ou immoral).

Dans les pratiques de la guerre économique, la corruption est versée pour gagner généralement des parts de marché importantes, (**exemple** du versement d'une commission pour l'obtention ou la divulgation du prix de soumission d'un appel d'offre public, ou le virement d'une somme d'argent dans un compte bancaire situé dans un paradis fiscal en échange d'un permis d'exploitation d'une concession minière [ou autres]).

Le deuxième type est celui de **la corruption par la chaire** (pour reprendre le vocabulaire des religieux), qui est aussi une technique *très employée*, sans trop

rentrer dans la description de cette technique, ainsi que son mode d'emploi et ses diverses possibilités d'utilisation, elle est généralement employée comme moyen de chantage, ou de manipulation ou comme moyen d'extorquer de manière clandestine des renseignements.

**a.2. le chantage** est aussi une technique très employée, par les services de renseignements (et même les entreprises), pour réaliser des objectifs d'ordre économique, ainsi l'emploi de cette technique sur une personne physique déterminée, se fait après avoir, généralement obtenu des informations suffisamment compromettantes sur cette dernière, au point qu'elle se sente obligée *de coopérer*.

La corruption et le chantage peuvent être combinés pour obtenir de meilleur résultat.

**c.3. la violence** est la méthode ultime que peut utiliser un service de renseignements ou une entreprise envers la personne concernée pour la convaincre ou la dissuader, à divulguer certains secrets professionnels ou accomplir certains actes pour le compte de l'entreprise ou la firme étrangère concurrente de *l'employer ciblé*.

L'application de cette méthode est assez risquée, donc il est préférable de ne pas laisser de preuve si la personne ciblée ne coopère pas, dans ce cas de figure, elle sera mise hors d'état de nuire, et en générale, si les enjeux sont importants l'entité concernée procédera à une liquidation physique.

En ce qui concerne la liquidation physique, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est exécutée avec un grand professionnalisme comme en témoigne l'histoire des relations internationale, avec la *mort* en 1962 du PDG de ENI (Ente Nazionale idrocarburi) **Enrico Mattei**, dans un mystérieux accident d'avion.

Le patron d'ENI était l'homme à abattre à tout prix d'après un *rapport classifié de 1958 du Conseil de sécurité nationale des États-Unis qui le décrivait comme un obstacle irritant, il était aussi la cible des autorités françaises suite au soutien active qu'il a adopté sur la cause algérienne, en portant atteinte du même coup aux intérêts économiques de la France en Algérie*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Enrico\\_Mattei](https://fr.wikipedia.org/wiki/Enrico_Mattei) consulté le 02.05.2017

« La responsabilité de sa mort a été tantôt attribuée à la CIA, à l'OAS ou à la mafia sicilienne<sup>1</sup> ».

« Selon Philippe Thyraud de Vosjoli, un ancien agent du SDECE (ancêtre de la DGSE), les services secrets français étaient responsables de l'accident d'avion. [L'entreprise] ENI aurait été sur le point de supplanter les intérêts pétroliers français en Algérie. Un agent du SDECE aurait piégé l'avion de Mattei<sup>2</sup> ».

### **3. le débauchage concurrentiel :**

« Le débauchage concurrentiel consiste à essayer d'embaucher des employés d'entreprises concurrentes, dans le but de réduire la force de travail et le savoir-faire de l'entreprise concurrente et, grâce à l'employé débauché, récupérer les méthodes de travail, les techniques de l'entreprise concurrente, grâce au savoir-faire de la personne embauchée<sup>3</sup> ».

Evidemment l'entreprise qui aura recours à cette technique veillera à ce que l'opération se fasse en toute légalité dans le but d'éviter un potentiel procès qui lui fera perdre de l'argent, les grandes multinationales disposent, généralement de grand juriste (dans leur staff) ou ont recours aux services de (grand) cabinet d'avocats pour les guider dans l'exécution de la manœuvre.

Ainsi, le débauchage des employés qualifiés de l'entreprise concurrente, permet de faire fuir les compétences de la société ciblée, et la vider de ses imminences grises, ce qui aura pour effet de -déstabiliser et *influer négativement-* sur son *bilan d'activité* au cas où elle n'arrive pas à trouver des employées aussi qualifiées que les précédents.

### **4. La contrefaçon concurrentielle :**

La contrefaçon concurrentielle consiste à imiter ou copier le produit développé par le concurrent pour des objectifs divers : soit pour voler la clientèle du concurrent ou pour sallir l'image de marque de la firme concurrente en commercialisant une contrefaçon de qualité médiocre qui a pour effet, de changer l'opinion du consommateur sur la qualité du produit consommé.

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\\_économique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_économique) consulté le 02.05.2107

La contrefaçon concurrentielle touche pratiquement tous les types de produit, ça va (de la contrefaçon) du simple joué pour enfant, aux médicaments, en passant par l'habillement, le tabac et l'alcool, les logiciels et même la monnaie<sup>1</sup>.

Ainsi la contrefaçon concurrentielle enlève, des parts de marché aux entreprises ciblées, en leur occasionnant au passage d'énorme perte financière, en plus de la confusion qu'elle crée chez le consommateur.<sup>2</sup>

*En effet, si on prend -comme exemple- les chiffres «du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie français, la contrefaçon représente aujourd'hui près de 10% du commerce mondial, soit un coût annuel de 200 à 300 milliards d'euros pour l'économie mondiale dont 6 milliards pour l'économie française<sup>3</sup> ».*

Sur le plan macroéconomique, la contrefaçon peut influencer sur le marché de l'emploi ainsi que sur la croissance économique dans un sens négatif, en plus des pertes qu'elle assainit à l'État dans le domaine fiscal<sup>4</sup>.

D'autant plus, les circuits mafieux (responsable) de la contrefaçon sont difficiles à neutraliser du fait de leurs démembrements et implantation dans différent pays au monde, ce qui complique le travail des organismes public en charge de la lutte contre ce fléau.

C'est pour cette raison que la plupart des pays dans le monde condamnent la contrefaçon, (l'acte en question est puni par des textes à caractère pénal en plus des dommages et intérêts qui seront versés à la victime suite au préjudice subi), à noter que certaines actions en contrefaçon devant la justice nécessitent l'enregistrement du brevet d'invention du produit dans des établissements précisés par loi (institut de la propriété industriel) afin de bénéficier de la protection juridique en cas de contrefaçon.

Du fait de ce qui a été développé sur la contrefaçon concurrentielle ci-dessus, on peut déduire qu'elle constitue un **excellent outil de guerre économique** vu les avantages (en termes de facilité d'usage) qu'elle procure.

---

<sup>1</sup>Ibid.

<sup>2</sup><https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/contrefacon.php> consulté le 03.05.2017

<sup>3</sup>[http://www.comitecolbert.com/assets/files/paragraphes/fichiers/19/contrefacon\\_notions\\_essentielles.pdf](http://www.comitecolbert.com/assets/files/paragraphes/fichiers/19/contrefacon_notions_essentielles.pdf) consulté le 03.05.2017.

<sup>4</sup>Idem.

## 5. Le dumping :

Le mot dumping vient de l'Anglais to dump qui signifie « déverser », le terme est utilisé généralement pour faire allusion à l'emploi (d'un certain type) de pratiques commerciales déloyales et contraires aux règles de la concurrence<sup>1</sup>.

Dans le cadre du commerce international, « *il désigne la pratique consistante, pour une entreprise ou pour un État, à vendre un produit déterminé moins cher à l'étranger que sur le marché intérieur* <sup>2</sup> », cette définition semble **s'accorder** avec la définition donnée par l'organisation mondiale du commerce<sup>3</sup>.

Le dumping peut prendre plusieurs formes, la plus connue étant la vente à perte (vente d'un produit à un prix inférieur au prix de revient)<sup>4</sup> qui est aussi **la forme la plus directe** du dumping, par contre il existe un certain type de dumping qui est pratiqué d'une façon plus subtile, on le surnomme aussi dumping indirect telle que « *l'attribution de primes à l'exportation ou le remboursement aux exportateurs de tout ou partie des charges fiscales ou sociales* <sup>5</sup> ». Le dumping vise essentiellement à « *prendre place de manière offensive sur le marché extérieur en pratiquant des marges faibles voire nulle* »<sup>6</sup>, et à éliminer à moyen ou à long terme le ou les concurrents sur le marché ciblé, et en même temps, détruire la production locale de l'État ciblé.

Il existe plusieurs classifications des types de dumping<sup>7</sup>, la plus simple est celle qui distingue deux catégories: le dumping offensif et le dumping défensif.

Le premier consiste à pousser les concurrents à se désintéresser du marché ciblé, par la pratique -de prix bas- qui auront tendance à réduire de façon significative les marges bénéficiaires des concurrents vu que la majorité des clients s'orienteront vers le produit pas cher (si les consommateurs se comportent comme « prévu »).

---

<sup>1</sup><https://fr.wikipedia.org/wiki/Dumping> consulter le 05.05.2017.

<sup>2</sup><http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/dumping.html> consulter le 05.05.2017

<sup>3</sup> « *Si une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son propre marché intérieur, on dit qu'elle pratique le "dumping"* » tiré **du site officiel de l'OMC**  
**[https://www.wto.org/french/thewto\\_f/whatis\\_f/tif\\_f/agrm8\\_f.htm](https://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/agrm8_f.htm)**

<sup>4</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Dumping> consulter le 05.05.2017.

<sup>5</sup><http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/dumping.html> consulter le 05.05.2017

<sup>6</sup><https://fr.wikipedia.org/wiki/Dumping> consulter le 05.05.2017

<sup>7</sup> Jacon VINER, Dumping, problème in international trade, 1923

Le deuxième type de dumping est envisagé comme mesure défensive, pour contrecarrer une stratégie de dumping adoptée par les firmes concurrentes<sup>1</sup> sur le marché nationale ou internationales.

Il est aussi utile de préciser que « *la durée de la stratégie du dumping dépendra de la capacité financière de l'adversaire* <sup>2</sup> », et de préciser aussi que les états sont de mèche avec les entreprises dans la plupart des cas, comme le souligne Viner<sup>3</sup> dans ces propos « *les stratégies de dumping menées par les firmes, souvent abritées sur leur marché intérieur par des protections tarifaires ou non tarifaires, supposent que les pouvoirs publics soient actifs. Pour Viner, les autorités publiques du pays de la firme exportatrice n'ont aucun intérêt à limiter le dumping sur des marchés extérieurs car il permet d'accroître les parts de marché à l'exportation des firmes domestiques. La seule restriction (très rare selon l'auteur) concerne le dumping sur des matières premières ou des biens intermédiaires qui pourrait augmenter la compétitivité des firmes étrangères sur des produits finis. Dans ce cas, les pouvoirs publics doivent arbitrer entre les intérêts contradictoires de leurs producteurs* <sup>4</sup> ».

Le dumping de type commercial n'est pas le seul aspect sous lequel se traduit la pratique de concurrence déloyale, car vu le degré de dévotion des pays développés aux règles du laisser faire (doctrine libérale), a donné une très large liberté d'action, aux firmes multinationales, qui commence à porter atteinte de façon considérable à la stabilité politique (des états) ; une stabilité **nécessaire à la pérennité du système capitalistique lui-même.**

En effet, les délocalisations menées par les entreprises dans le but de chercher une main d'œuvres moins cher, afin de maximiser leurs profits (par la baisse des coûts de production) et rendre du même coup leurs produits **plus compétitifs par rapport** aux entreprises concurrentes, ont engendré une hausse du taux de chômage et détérioration du niveau de vies de la population employée dans le secteur privé (par un tirage des salaires vers le bas) dans les pays concernés, qui à son tour, augmentent le risque d'instabilité politique (révolte de la population) ; mais –dans les faits- c'est un mal *accepté*, par tous les pays

---

<sup>1</sup>Jacon VINER, Dumping, problème in international trade, 1923.

<sup>2</sup> Revue française d'économie Année 1995 Volume 10 Numéro 2, Du dumping comme pratique loyale et de l'anti-dumping comme barrière aux échanges, p10

<sup>3</sup> **Jacob VINER** (né à Montréal en 1892 et décédé en 1970) est un économiste canadien, naturalisé américain. Il a apporté des contributions majeures en économie internationale, en histoire de la pensée économique, et sur la théorie de la firme.

<sup>4</sup> Idem, p11.

développés, tant que les seuils (du taux de chômage) calculé par, *les laboratoires de planification privé et institutionnel*, ne sont pas dépassés, pour atteindre sur le long terme, des objectifs d'ordre politico-économique (leurs entreprises nationales arrivent à battre les concurrents et à alimenter les caisses de l'État).

Ainsi « *cette mise en concurrence par les employeurs, dans le cadre de la mondialisation économique, des travailleurs des pays développés avec la main-d'œuvre moins chère d'autres pays*<sup>1</sup> » (notamment ceux de pays en développement) est appelé **dumping social**<sup>2</sup>, mais cette appellation et l'idée qu'elle traduit, est loin être approuvée par l'ensemble des grands économistes, tel que **Paul Krugman**<sup>3</sup>.

En tout cas c'est la pensée qui à l'aire de ressortir de son livre, la mondialisation n'est pas coupable, « *Selon cet auteur l'idée que la croissance des inégalités serait liée à une concurrence déloyale des pays à bas salaires relève de la "théorie pop [ulaire] du commerce international" ("pop internationalism" en anglais). Il explique que l'intérêt des politiques à prêter leur voix à de telles théories n'est qu'électoral. Il précise que la plupart des ouvrages traitant de ce sujet ou de la "guerre économique" sont l'œuvre d'essayistes et non d'économistes et sont vendus grâce à leurs thèses faciles qui alimentent l'imaginaire populaire*<sup>4</sup> ».

Il existe un autre type de **dumping** qui est de source **normatif**, et pratiqué uniquement par les États, à travers l'instauration d'une palette de règlement juridique, qui influe sur le jeu de la concurrence économique mondiale, en offrant des avantages concurrentiels aux firmes internationales, mais c'est des mesures qui ne relèvent pas directement du *paradigme de la guerre économique*, les plus en vue, sont le **dumping fiscal** qui se traduit par la

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Dumping\\_social](https://fr.wikipedia.org/wiki/Dumping_social) consulté le 05.05.2017

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> « **Paul Robin Krugman** est né en 1953 dans l'État de New York. C'est un économiste américain reconnu. Il suit des études d'histoire à Yale où il obtient un BA en 1974, puis un doctorat d'économie au Massachusetts Institute of Technology. Il enseigne dans cette même université de 1984 à 1994 puis à Stanford University, Yale et à la London School of Economics. Il est aujourd'hui professeur d'économie et de relations internationales à l'université de Princeton. Krugman est connu pour ses critiques contre la politique générale et économique du parti républicain. En 1991, il reçoit la médaille John Bates Clark de l'American Economic Association. Il reçoit le « **prix Nobel d'économie** » en 2008 pour avoir montré « les effets des économies d'échelle sur les modèles du commerce international et la localisation de l'activité économique ». Il tient une tribune depuis 2000 dans le New York Times ». Tiré du site <http://www.fichesdelecture.com/auteurs/paul-krugman> consulté le 05.05.2017.

<sup>4</sup> Paul Krugman, *La Mondialisation n'est pas coupable*, La Découverte/Poche, Essais, p. 48.

création de **paradis fiscal** et le **dumping environnemental** qui se traduit par une législation peu soucieuse de l'environnement.

En ce qui concerne les paradis fiscaux, cette expression est employée pour désigner un territoire ou un état ayant un faible taux d'imposition, voire (un taux d'imposition) nulle, ce qui a pour effet d'encourager la venue des capitaux étranger mais aussi *l'évasion fiscale*<sup>1</sup> (par la technique de l'optimisation fiscale qui repose sur une ingénierie juridique qui exploite les failles de droit), ceci dit malgré l'évidence de la notion, il n'existe pas un consensus entre les états, sur les critères qui permettront de définir les paradis fiscaux, c'est du moins ce que confirme les rapport internationale sur la fiscalité de l'OCDE *précisait, dès son introduction, qu' « il n'existe pas de critère unique, clair et objectif permettant d'identifier un pays comme étant un paradis fiscal*<sup>2</sup> ».

Ainsi les conséquences qu'engendrent les législations des états qui offrent un taux d'imposition, anormalement bas, peut être assimilé à **un dumping fiscal**.

En effet, le manque à gagner pour les états (providence) du fait de cette évasion est considérable.

L'ONG Attac dénombre plusieurs paradis fiscaux dans le monde, tel que le Luxembourg, la suisse, mais aussi des territoires appartenant à de grand état supposé être contre la pratique des paradis fiscaux tel que la Polynésie française pour la France, l'État du Delaware pour les Etats-Unis (*« où n'existent ni la TVA, ni l'impôt sur les bénéfices, ni l'identification de l'ayant droit économique dans le cas d'ouverture de trusts. L'impôt sur les sociétés y est forfaitaire et très faible. Des dizaines de milliers d'entreprises américaines y installent leur siège social »*)<sup>3</sup>.

**Le dumping environnemental** consiste à édicter des règles (de droit), peu soucieuse de l'écologie, dans le but d'offrir un avantage en terme de cout de production aux firmes internationales qui décide de délocaliser leurs activités industrielles dans ce pays, mais c'est surtout pour favoriser les entreprises locales par rapport à leurs concurrentes installer dans des pays ayant une législation plus contraignante en matière environnementales (ainsi les charges

---

<sup>1</sup> Ronen Palan et al., « Les paradis fiscaux : entre évasion fiscale, contournement des règles et inégalités mondiales », L'Économie politique 2009/2 (n° 42), p. 22-40.

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradis\\_fiscal](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paradis_fiscal) consulté le 03.05.2017

<sup>3</sup> ibid

dû au respect des normes environnementales se répercute négativement sur les coûts de production, et le produit donc, deviennent moins compétitifs).

Ce sont généralement les pays du sud qui emploient ce type de pratique, non pas dans une optique de guerre économique, mais dans une optique de développement économique, vu l'échelle des priorités qui caractérise ces pays.

Ceci dit, le dumping environnemental peut être bénéfique pour certains pays développés, en effet la non-conscience d'une bonne partie des pays sous développés de l'importance de l'environnement, constitue une aubaine pour les pays développés de se débarrasser, des firmes nationales ayant une activité industrielle **très polluante** ; situation qui peut être qualifiée économiquement d'effet compensatoire.

Les normes environnementales ont même aidés à l'émergence **d'un trafic mondial des déchets** ; certains États n'hésitent pas à induire les firmes les plus polluantes installées sur son territoire à se débarrasser de leurs déchets par tous les moyens, ainsi certain village de l'Italie se sont transformés en véritable dépotoir d'ordure créant un climat de vie irrespirable et insalubre en conséquence des agissements de la mafia napolitaine (la Camorra) qui *a accepté* d'enterrer des tonnes de déchets (*radioactif notamment*) dans des terres *agricoles* moyennant une somme d'argent<sup>1</sup>.

Ce type de trafic d'ordure s'il n'est pas stoppé attend, peut réduire à long terme la capacité de production agricole de l'Italie, ce qui d'un point de vue économique et politique a une signification, ce pays n'est qu'un exemple, certains pays sous développés très endettés n'hésitent pas de proposer d'abriter les déchets de multinationales sur leurs territoires (pour des miettes de dollar).

Tous les détails évoqués dans le dumping environnemental sont pris en considération dans les stratégies de la guerre économique.

## **6. La manipulation monétaire (dumping monétaire) :**

L'expression de manipulation monétaire renvoie à une pratique exercée principalement par les états, et qui consiste à dévaluer la valeur de la monnaie pour booster les exportations des firmes locales et diminuer en même temps, la quantité des importations, ce qui crée un cycle vertueux de croissance économique, cette pratique porte aussi le nom de **dévaluation compétitive**.

---

<sup>1</sup> <http://fr.euronews.com/2015/07/10/le-traffic-de-dechets-ce-business-mafieux>

En effet la dévaluation fait augmenter le prix des biens importés, ce qui a pour effet de rendre les produits locaux plus compétitifs sur le marché interne, ainsi que sur les marchés externes en cas d'exportation, et fait *gonfler* la balance commerciale.

La dévaluation peut aussi être utilisée pour protéger certains secteurs stratégiques de la concurrence étrangère telle que l'agriculture, ou être utilisée aussi comme un instrument de relance économique d'après « *Certains économistes (notamment keynésiens) considèrent que la relance monétaire (création massive de monnaie pour relancer l'économie) peut être un moyen de répondre aux dépressions économiques graves et que le risque d'inflation est soit surévalué, soit un moindre mal*<sup>1</sup> ».

La méthode classique pour procéder à la dévaluation monétaire (par l'État) consiste à injecter une quantité de liquidités dans le circuit monétaire, évidemment si les états contrôlent l'activité d'émission monétaire, car contrairement aux idées reçues, au vingt et unième siècle, rare sont les états qui ont encore gardé cette prérogative régaliennne (d'émettre de la monnaie), des pays comme les États unis ou la France, n'ont plus le pouvoir *de battre de la monnaie* comme ils l'entendent, en effet la banque centrale américaine qui porte le nom de réserve fédérale est une **banque privée**<sup>2</sup> (elle n'appartient pas à l'état) ; ainsi si l'État veut émettre de la liquidité, il est obligé d'emprunter de l'argent à la réserve moyennant un taux d'intérêt, quant au cas de la France l'article 123 du traité de Lisbonne (auquel elle a adhéré) oblige les banques centrales des États membres de l'union européenne à passer par les marchés financiers pour emprunter de l'argent, moyennant un taux d'intérêt ; en dépit de ses mesures édictées dans le but de protéger l'économie des *pratiques politique abusive*, la manipulation monétaire persiste, notamment chez les États Unis, vu que la mise en marche de la planche à billets, profite aussi, aux **personnes propriétaires** de la banque fédérale (j.morgan, rockefeller, rotchild, leman brother, goldman sachs, les fère lazar, israel moises sieff).<sup>3</sup>

En effet à l'époque de la présidence de ben bernanke, la réserve fédérale adopte une politique monétaire dite **-d'assouplissement quantitatif-** qui « *fait passer le bilan de la FED de 800 milliards de dollars à plus de 4.000 milliards. Par ce*

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/ Création \\_monétaire](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cr%C3%A9ation_mon%C3%A9taire), consulté le 25.04.2016 tiré du livre de Gabriel GALAND et Alain GRANDJEAN, la monnaie dévoilée, L'Harmattan, 1996.

<sup>2</sup> Eustace MULER, the secret of réserve fédéral, le retour aux sources, 2010.

<sup>3</sup> Idem.

*processus, la FED est devenue une sorte de « bad bank » qui concentre du papier ayant une valeur très douteuse »<sup>1</sup>, quant au terme d'assouplissement, il n'est qu'un déguisement scientifique de la dévaluation par la création monétaire.*

ce qui prouve dans les faits, la véracité des accusations proférer à l'encontre des États Unis sur ces pratiques de manipulation monétaire, chose qui en réalité ont toujours assumé, si on se réfère à une déclaration de l'ancien secrétaire au trésor du gouvernement Nixon, John Bowden Connally jr, qui prononce face à une délégation européenne s'inquiétant des fluctuations du dollar américain: « *le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème*<sup>2</sup> ».

En ce qui concerne la banque centrale européenne ; la pratique d'un assouplissement quantitatif, qui vise à dévaluer l'euro, lui est inenvisageable, pour la simple raison que l'acte en question, sera défavorable à certain membre de l'union, notamment l'Allemagne ; en effet l'union européenne est composée de plusieurs membres à *intérêt diver et contradictoire* ou il est difficile d'obtenir une décision dans un domaine déterminé qui fait l'unanimité, d'autant plus que le pays le plus influent de l'union européenne n'est autre que l'Allemagne.

La chine est aussi accusée de maintenir la valeur du yuan à un niveau qui ne reflète pas l'état réel de son économie, en tous cas, c'est ce que les Américain s'efforcent de rappeler constamment pour justifier leurs manques de compétitivité, face aux entreprises chinoises.

La dévaluation de la monnaie peut aussi avoir des effets négatifs sur les pays qui possèdent des réserves d'argent libellé en la monnaie, objet d'une dévaluation.

Par exemple, Les pays du golfe ont vu la valeur de leurs réserves monétaire libellée en dollars, résultant de la vente de matières premières (pétrole et gaz), fondre du fait des dévaluations -involontaire- du dollar.

Plus le pays est influent économiquement et politiquement sur la structure financière mondiale, plus la dévaluation de sa monnaie impactera les pays qui emploient cette monnaie, en effet le dollar des états unis est « *la devise la plus échangée au monde, la plus prisée pour les transactions commerciales ou financières, chaque fois qu'il s'apprécie, les autres monnaies plongent. Le yen japonais, la roupie indienne, le yuan chinois -pourtant à l'abri des turbulences*

---

<sup>1</sup> Didier DUFAU, *L'étrange désastre. Le saccage de la prospérité*, CEE, 2015, p. 246-248

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/John\\_Bowden\\_Connally](https://fr.wikipedia.org/wiki/John_Bowden_Connally) consulté le 22.03.2017

*du marché des changes- font partie des grands perdants de[...] embellie du billet vert »<sup>1</sup>.*

Ainsi la dévaluation compétitive, constitue le moyen le plus rapide pour améliorer la compétitivité des produits manufacturiers dans le court terme.

Mais il faut savoir que cette technique n'est pas à la portée de tous les pays du monde, et son utilisation présente un risque majeur pour la stabilité du commerce mondiale, en effet cette pratique peut insister d'autres pays à faire de même et engendrer une hyperinflation, aux conséquences néfastes pour la stabilité politique des nations, ce qui a conduit le ministre brésilien des finances en 2010 à parler de **guerre des monnaies**<sup>2</sup>, pour souligner le degré de gravité des effets engendrés sur la santé économique de son pays par la manipulation du dollar.

*« Des études ont montré qu'une baisse des changes de l'ordre de 5 à 10 % peut procurer à un pays un avantage compétitif quasi immédiat alors que les politiques conventionnelles de relance de la compétitivité peuvent prendre plusieurs années pour produire un résultat similaire<sup>3</sup> ».*

## **7. Le recrutement ciblé :**

Lorsqu'une firme procède au recrutement d'un employé, le choix de la personne se fait, en principe, sur la base de critère connu par le monde des ressources humaines, dont le principale (critère) est celui de la compétence et la qualification à occuper le poste, mais il peut arriver qu'une entreprise recrute une personne, sans qu'elle soit nécessairement qualifiée pour occuper, un poste (qui peut être par la même occasion), entièrement créé pour la concernée, pour des raisons qui ne sont pas dues à une mauvaise gestion de l'entreprise, mais au contraire pour sa bonne gouvernance, et ceux grâce aux futurs avantages que peut lui procurer la personne recrutée du fait de son rang et appartenance sociale, ainsi le recrutement par exemple, d'un fils ou fille d'un membre du

---

<sup>1</sup><http://www.rfi.fr/emission/20161214-dollar-fort-nouveau-probleme-economie-mondiale> consulté le 22.03.2017

<sup>2</sup> « **La guerre des monnaies**, la guerre des devises, la guerre des changes ou la dévaluation compétitive est une situation où des pays appliquent différentes mesures pour abaisser le taux de change de leur monnaie nationale dans le but de favoriser leurs industries domestiques, et par la même occasion, leurs exportations. Le 27 septembre 2010, le ministre des finances brésilien Guido Mantega, dénonce le retour d'une "guerre des monnaies", en réaction à ce qu'il considère être la surévaluation du REAL, la monnaie brésilienne » tiré du site [https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\\_des\\_monnaies](https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_des_monnaies), consulté le 05.05.2017.

<sup>3</sup> [http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/05/08/cercle\\_72133.htm](http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/05/08/cercle_72133.htm) consulté le 05.05.2017.

gouvernement (Ministre de l'industrie ou d'un Premier ministre) du pays ou la firme multinationale possède une filière, peut lui faciliter beaucoup de choses et lui permettre, au moins, de régler des problèmes d'ordre bureaucratique, à travers la relation privilégiée qu'entretient le nouvel employé avec le décideur concerné, et dans certains cas, la firme peut même bénéficier -d'autres avantages- grâce au carnet d'adresses et à l'influence du décideur.

C'est une pratique qui ne coûte pas chère à l'entreprise qui l'emploie, comparé à la pratique des pots-de-vin et de surcroît moins risqué, du fait de son caractère **légal, dans la forme.**

Evidemment plus le pays est sous-développé, plus cette pratique s'avérera utile, car il est notoirement connu dans le monde des affaires internationales que les pays africains (en général), possèdent des élites corrompues et une *administration bureaucratique* (dans le mauvais sens du terme), des pays où la présomption de conflit d'intérêt est *le dernier des soucis* des citoyens mais aussi le dernier souci des officielles (vu que la démocratie n'est que de façade).

Il existe aussi une pratique similaire à celle du recrutement ciblé et qui consiste à avoir recours aux expertises de cabinet d'étude ou de consulting, dans lesquelles travaillent des personnes ayant de lien de parenté ou font partie de l'entourage proche de décideurs.

À côté de ces techniques de management hétérodoxe, il existe aussi d'autres manœuvres qui adoptent la même démarche mais qui relèvent beaucoup plus de l'espionnage politique et économique.

Dans cette démarche le terme recrutement peut **être remplacé** par le terme enrôlement ou retournement<sup>1</sup>, et l'exemple que donne Marie France Garaud la présidente de l'institut international de géopolitique de France et ancienne « éminence grise »<sup>2</sup> de George Pompidou est très évocateur : « **Jean Monnet était un agent américain payé par les américains pour détruire les états européens** »<sup>3</sup> : par ces propos cette figure de la politique française confirme une pratique utilisée depuis des millénaires dans le domaine de l'espionnage, l'affaire des cinq de Cambridge constitue aussi un bon exemple.

---

<sup>1</sup> Des termes (basiques) employés dans le jargon du monde de l'espionnage.

<sup>2</sup> Guillaume Tabard, « Giscard conjugue changement et continuité », *Le Figaro*, vendredi 23 décembre 2016, page 4.

<sup>3</sup> <http://arretsurinfo.ch/marie-france-garaud-jean-monnet-un-agent-americain-paye-pour-detruire-les-etats-europeens/> consulté le 21.04.2017

Le non initié dans le domaine sécuritaire, aura du mal à déceler l'analogie et la similitude du lien, qui existe entre la pratique du recrutement ciblé et l'enrôlement d'agent gouvernemental tel l'exemple de Jean Monnet, alors que le simple analyste déduira que l'analogie réside dans la capacité à manipuler et **infiltrer** l'adversaire pour réaliser des objectifs stratégiques, et dans le domaine de l'infiltration, les Anglais et les Russes sont les maîtres en la matière, comme en témoigne l'histoire des relations internationales avec **l'affaire pétale de rose** qui, donne une idée sur cette pratique, offensive de la guerre économique ; l'affaire se résume par le recrutement d'un ingénieur en nucléaire physique travaillant pour le *commissariat atomique français* par un espion russe travaillant sous la couverture (classique) d'employé à l'ambassade russe de Paris (diplomate et deuxième secrétaire), « pendant les années 1989 et 1990, il vend 96 documents classifiés « secret défense » aux services de renseignements russes ainsi que des synthèses sur des tirs expérimentaux de Moruroa et une quinzaine de plans d'armes nucléaires françaises à son correspondant »<sup>1</sup>, jusqu'à ce qu'il se fasse arrêter par la direction de la sûreté du territoire français (DST) de manière accidentelle, en effet son arrestation n'est pas due au *flair* des agents du renseignement français mais à une défaillance dans le service de renseignement russe (défection d'un agent), quand au service de sécurité du commissariat atomique censé prévoir ce genre d'éventualité, l'ingénieur **Temperville** la qualifie lors de son procès « de véritable passoire<sup>2</sup> ».

Quant à l'appellation de l'affaire, elle est en rapport avec le mode d'emploi utilisé par l'ingénieur et son *officier traitant* pour communiquer (pétale de rose déposer dans, un endroit précis, pour indiquer l'urgence d'une rencontre).<sup>3</sup>

## 8. L'instrumentalisation des marchés boursiers et prise de contrôle :

L'émergence d'un espace financier global (et la dérégulation qui a suivi<sup>4</sup>) ; a donné un poids d'influence considérable à certains agents économiques (ayant pour seul objectif la spéculation **financière**), tel que les hedge funds<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Giles Gaetner, « L'espion du CEA », *L'Express*, 16 octobre 1997

<sup>2</sup> Karl Laske, « L'espion qui venait du CEA. Il informait sur les essais nucléaires, "sans savoir" que le KGB en profitait. », *Libération*, 26 décembre 1996

<sup>3</sup> *ibid*

<sup>4</sup> « La revanche de Keynes », *Le Monde*, 2 octobre 2008

<sup>5</sup> « Un hedge fund est un fonds d'investissement non indexé sur la bourse. Il s'agit de fonds de capitaux destinés à financer des projets à forte rentabilité. Les hedge funds cherchent à investir en entreprise et à utiliser l'effet de

Ce sont des sociétés de gestion de portefeuilles qui ne sont pas soumises aux contrôles des autorités de surveillance boursière<sup>1</sup>, le but de ces fonds n'est pas de créer de la richesse mais de *la déplacer*, ainsi pour arriver à satisfaire les propriétaires du fond, les gestionnaires de ces fonds n'hésitent pas à utiliser des méthodes (et techniques de montage financier complexe pour le non initié) qui le moins qu'on puisse dire semblent être suspectes et sujettes à débat.

Parmi les plus mal réputés de ces fonds d'investissements on trouve celui du milliardaire américain George Soros, qui porte le surnom de « l'homme qui a fait sauter la banque d'Angleterre<sup>2</sup> ».

Ce surnom est dû à une affaire qui remonte à 1992, George SOROS mène une attaque spéculative contre la livre britannique, en pariant sur la baisse de la valeur de cette devise. L'attaque est menée avec la complicité de banques américaines d'investissement (JP Morgan, Bank of America, Jones Investment) et autres investisseurs privés<sup>3</sup>. Il vend 10 milliards de livres, dès lors les spéculateurs commencent à *sentir une tendance baissière* et se débarrassent aussitôt de leurs réserves en livre, ce qui entraîne une vente massive de la monnaie anglaise<sup>4</sup>.

Pour contrecarrer l'attaque de SOROS (qui provoque une vente massive de la livre), la Banque d'Angleterre essaye d'inverser la tendance sur le marché en achetant des livres sterling (pour rassurer les détenteurs de cette devise), mais faute de réserve monétaire suffisante, la parade n'a pas marché (ce qui prouve que le coup a bien été calculé)<sup>5</sup>. Résultat (des courses) la Banque d'Angleterre est contrainte de sortir du système monétaire européen (SME) et opère une

---

*levier* : ils investissent une somme destinée à faire croître leurs capitaux de façon importante sur les projets engagés grâce à l'investissement. On parle de gestion alternative, car ces fonds sont gérés de façon déconnectée des indices de la bourse. Les hedge fund utilisent beaucoup de techniques spéculatives pour gagner de l'argent sur les hausses et les baisses du marché. Ils ne sont pas ouverts au public ; leurs gérants investissent de fortes sommes pour récupérer des commissions à taux élevés. Ce sont des acteurs très importants du marché car ils sont capables d'investir sur des produits à risques ». Tiré du site <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/16559/hedge-fund-definition-traduction.html> consulté le 15.05.2017

<sup>1</sup> Idem.

<sup>2</sup> <http://www.captaineconomics.fr/-comment-georges-soros-a-t-il-fait-sauter-la-banque-d-angleterre> consulté le 07.4.0217

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> Idem.

dévaluation d'environ 15% de sa monnaie nationale, par cette magouille, SOROS engrange un bénéfice de 1,1 milliard de dollars<sup>1</sup>.

Il existe d'autres fonds d'investissements plus importants en terme de moyen financier que celui évoqué, il s'agit du fond d'investissement Carlyle, en effet « *Selon un classement de 2011 appelé le Private Equity Index 300 (PEI 300) basé sur les capitaux levés sur les cinq dernières années, Carlyle est la troisième plus grande société d'investissement au monde, derrière TPG Capital et Goldman Sachs Principal Investment Area*<sup>2</sup> » avec un fond de « plus de 150 milliards de dollars d'actifs en gestion diversifiée sur plus de 84 fonds distincts<sup>3</sup> ».

Cependant les noms des personnes responsables de la gestion de ce fond prêtent plus à question qu'à la valeur du fond.

En effet ces membres comptent plusieurs personnalités telles que l'ancien président American G.W. Bush ou le demi frère de l'ancien président Français Sarkozy, plusieurs poids lourds de l'administration américaine, (directeur de CIA, secrétaire d'État) semble très intrigant et suspect.

Si on apprend que ces fonds d'investissements ont un appétit avéré pour les acquisitions brutales des entreprises stratégiques ayant un énorme potentiel de développement, l'intrigue devient plus claire *selon le paradigme de la guerre économique*.

En effet à travers des LBO<sup>4</sup> (prise de contrôle par emprunt) et OPA<sup>5</sup> (offre publique d'achat), ces fonds d'investissements arrivent à racheter et contrôler des entreprises à potentiel avéré, pour ensuite les céder sur le marché boursier dès qu'ils présentent aucun intérêt de les garder.

*Ainsi, « Contrairement au crédit bancaire classique qui est souvent lié à un investissement ayant pour but **d'améliorer les résultats de l'entreprise**, la dette LBO ne procure aucune contrepartie à l'entreprise cible (il n'y a pas d'acquisition d'actifs particuliers). Étant entendu que, par contre, du point de*

---

<sup>1</sup> Idem.

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Carlyle\\_Group](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carlyle_Group) consulté le 25.04.2017

<sup>3</sup> Idem.

<sup>4</sup> Le LBO, de l'anglais «Leverage Buy-Out », est un terme générique désignant un montage juridico-financier de rachat d'entreprise par effet de levier (« leverage »), c'est-à-dire par recours à un fort endettement bancaire »

<sup>5</sup> Une offre publique d'achat (OPA) est la volonté d'une entreprise "prédatrice" d'acquérir la totalité du capital d'une autre entreprise "cible", en échange de numéraire. En clair, une société A fait l'offre à une société B d'acheter toutes ses actions en échange de cash.

*vue de l'acquéreur (dit Newco), cette dette a bien apporté une valeur, à savoir la possibilité d'acquérir la société cible. De plus, des exemples récents (par exemple en France Vivendi ou France Telecom au début des années 2000), montrent qu'une grande partie de l'endettement dit « classique » des grandes entreprises est souvent utilisé afin d'acquérir d'autres sociétés, non sans poser des problèmes similaires de risque de surendettement<sup>1</sup> ».*

Le terme investissement devient synonyme de quête avide de capital, qui derrière cet objectif d'accumulation de la richesse se cache des visés politiques de domination et de puissance, ce qui prouve une fois de plus la véracité du concept de guerre économique (pour interpréter le quotidien des relations internationales).

*En effet ces pratiques reflètent «un changement des règles du jeu, au profit des plus puissants et des plus riches. Le marché ne fonctionne jamais sans règles, sans institutions. Et ce sont ces règles, ces institutions que les néolibéraux ont profondément modifiées<sup>2</sup>».*

## **9. Le vol des éminences grises et des travailleurs qualifiés:**

Cette pratique est similaire au débauchage concurrentiel sauf que celle-ci est employée par l'état en application d'une politique économique (visant à atteindre des objectifs d'ordre politiques et économiques).

En ce qui concerne les objectifs économiques, ils se résument à offrir aux entreprises nationales, un réservoir de compétence notamment dans les domaines où il est difficile de trouver des personnes qualifiées, et ceux, sans que l'État débourse un centime dans la formation de ces personnes.

Généralement, la catégorie des travailleurs les plus recherchés sont les ingénieurs ainsi que tous diplômés dans une spécialité, ayant un lien avec les sciences dites techniques, tel que la médecine ou la géologie ; par exemple les entreprises pétrolières ainsi que les entreprises de l'industrie pharmaceutique et de l'électronique auront tendance à favoriser l'activité recherche et développement, ce qui nécessite des chercheurs (ingénieur) hautement qualifiés.

La deuxième catégorie la plus *demandée*, sont les travailleurs (hautement) qualifiés dans les métiers dit manuelle (tel que soudeur), ces métiers sont généralement demandés par les firmes spécialisées dans la construction (d'ouvrage

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Achat\\_à\\_effet\\_de\\_levier](https://fr.wikipedia.org/wiki/Achat_à_effet_de_levier) consulter le 29.04.2017

<sup>2</sup> Philippe FREMAUX, « Lendemain de fête », *Alternatives économiques*, octobre 2008.

publique ou construction navale,..), ou ceux exerçant une activité dite à risque et dangereuse, tel que le nucléaire.

En ce qui concerne les postes managerielles, la demande n'est pas trop forte, notamment dans les pays qui adoptent une politique d'émigration (choisi) *comme continuation à la politique démographique*, tel que le Canada (deuxième plus grand pays du monde pour seulement 36 millions d'habitants<sup>1</sup>).

L'Union européenne est aussi l'une des rares régions du monde, avec la Russie, ou la population est en déclin démographique pour des raisons dues à la sécularisation des sociétés et à la libéralisation des mœurs ainsi qu'à l'individualisme engendré par la doctrine économique libérale ; « *sa population diminue et vieillit. Cela pourrait ainsi constituer à terme un frein supplémentaire à la croissance. L'immigration est dès lors inévitable pour maintenir la main-d'œuvre. Il s'agit d'organiser l'accueil des personnes immigrées en fonction des exigences économiques et d'assurer leur intégration<sup>2</sup>* ».

En ce qui concerne les objectifs d'ordre politiques, ils se résument à piller les états (concurrent) de la plus importante richesse dont il dispose (la ressource humaine).

En effet, non seulement les élites sont indispensables pour la bonne gouvernance d'un état, mais ils représentent aussi le principal facteur de développement économique et politique de tout état, quand bien même ce dernier, ne posséderait pas des ressources naturelles, l'exemple de la réussite du Japon confirme cette hypothèse.

Ainsi le déficit structurel en matière de ressource humaine, engendré par la **fuite des cerveaux et main d'œuvres qualifiées**, se répercutera négativement sur la capacité de développement économique d'un état.

Pour les pays qui portent l'appellation de moins avancé (PMA), la fuite des cerveaux, contribue à pérenniser la situation de sous-développement et fait entrer ces états dans un cercle vicieux infernal, en effet le pays concerné souffre déjà de problème économique, qui au lieu, d'être gérée par les (nouvelles) élites (en proposant des *solutions scientifiques* aux décideurs), ces derniers pour -des

---

<sup>1</sup> <http://www.worldometers.info/world-population/population-by-country/> consulté le 23.05.2017

<sup>2</sup> pascal JONNIN, Revue géoéconomie, l'Europe en 2025, p 79-85

raisons diverses- font le choix de *quitter leurs patries, en quête d'une vie meilleure.*

*Par exemple : « pour l'ensemble de l'Afrique anglophone, dans le seul domaine médical, le coût de formation des étudiants qui émigrent s'élève à 1,5 milliard d'euros, alors que le gain pour les pays d'accueil « brain gain », (pendant du terme « brain drain ») qui n'ont pas à former ses compétences, se chiffre en milliards d'euros : deux milliards d'euros pour le seul Royaume-Uni<sup>1</sup> ».*

*Autre exemple donné par « Habib Ouane, coordinateur d'un rapport de la CNUCED intitulé savoir, apprentissage technologique et innovation dans la perspective du développement, l'Île-de-France compte plus de médecins béninois que le Bénin <sup>2</sup> ».*

C'est quelques statistiques et exemples sont très évocateurs de l'ampleur du phénomène de **l'exode des cerveaux**, cependant la fuite n'existe pas seulement dans une seule forme et un seul sens, c'est-à-dire la fuite des cerveaux venant de pays sous-développé et allant vers des pays avancés, car avec la crise économique qui a frappée la plupart des pays développés, les possibilités de travail en considérablement diminué, à côté de cela il faut ajouté les avantages octroyés par certaines multinationales, notamment en terme de salaire, qui a pour effet de favoriser la fuite du capital humain des pays développés vers de nouveaux eldorado tels que les pays du golfe ou la Chine (ou pays *concurrent*).

**Les clusters**, autre produit de la mondialisation, contribuent à accentuer le phénomène d'exode, quoiqu'en théorie ils sont définis, comme étant des pôles de recherche scientifique (et de compétitivités), qui vise à créer une synergie entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise.

Les clusters incarnent ainsi la figure emblématique traduisant le phénomène de l'exode de cerveaux, que certains auteurs (tel que Annie Vinokur<sup>3</sup>), n'hésitent pas à qualifier de **braconnage des élites** ; la plus en vue de ces clusters (et la

---

<sup>1</sup>E.J. Mills *et al.*, « *The financial cost of doctors emigrating from sub-Saharan Africa : human capital analysis* », *British Medical Journal*, vol. 343, 2011

<sup>2</sup>Christian Losson, « *Il y a plus de médecins béninois en Île-de-France qu'au Bénin* », *Libération*, 20 juillet 2007

<sup>3</sup> Annie Vinokur est professeur émérite de sciences économiques à l'université de Paris X. Son domaine de recherche est l'étude des rapports entre la reproduction de la force de travail et son usage dans l'appareil productif. Elle pilote le réseau international et pluridisciplinaire FOREDOC (<http://netx.u-paris10.fr/foreduc/>) qui a publié trois ouvrages collectifs : *Les transformations du système éducatif de la Fédération de Russie*, IPE/UNESCO, Paris, 2001 ; « *Pouvoirs et mesure en éducation* », *Cahiers de la Recherche sur l'éducation et les Savoirs*, Hors Série n° 1, juin 2005 ; *Pouvoirs et financement en éducation. Qui paye décide ?*, L'Harmattan, 2007.

première à être créé), étant installé dans la région de « *Silicon valley [ou conté de santa clara], situé dans la partie sud de la région de la baie de San Francisco en Californie, sur la côte ouest des États-Unis* »<sup>1</sup> ; elle compte une concentration phénoménale d'entreprise, plus de 6000 (dont la plupart sont de taille mondiale telle que, google, apple, dolby, hewlett packard, netflix,..) et qui à elle seule (silicon valley), « *possède un PIB équivalent à celui d'un pays comme le Chili* »<sup>2</sup>.

D'autres pays comme la France, l'Inde et la Russie dispose actuellement -de leur propre- scilicon valley ( Paris Saclay pour la France, Bangalore pour l'Inde, Skolkovo pour la Russie) ; le but de leurs créations répond à un double impératif ; en premier lieu, celui d'augmenter la compétitivité économique de ses entreprises face à la concurrence vorace (notamment celle) venant des États unis, quand au second, il vise à freiner l'hémorragie des cerveaux nationaux<sup>3</sup> que connaît ces pays , tout en essayant d'attirer ceux des autres pays.

Ceci dit les clusters (d'un certain type) n'entraîne pas nécessairement un effet braquage d'élite comme en témoigne dans les faits l'exemple du cluster Russe à Skolkovo.

Certes l'analyse de ce projet indique que ses *promoteurs* ont décidés de créer un pôle d'innovation scientifique qui servira de vitrine commerciale aux technologies russes ; un pôle centrer sur cinq domaines principaux de recherche: technologies de l'information, efficacité énergétique, espace, *nucléaire et biomédical*<sup>4</sup>, des secteurs qui n'ont pas été choisis, évidemment par hasard, puisqu'ils représentent les domaines où la Russie accuse d'un énorme retard.

De même dans le mode de gestion choisi, les intérêts russes semblent être pris en compte: « *chacun de ces secteurs est dirigé par une petite équipe mixte - composée de Russes et d'étrangers - qui reçoit les projets, les examine, avant de les accepter ou de les rejeter* »<sup>5</sup>, une cogestion qui met l'activité des scientifiques étrangers sous la surveillance de l'œil de Moscou.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Silicon\\_Valley](https://fr.wikipedia.org/wiki/Silicon_Valley) consulté le 30.04.2017

<sup>2</sup> Jean-Christophe Victor, Virginie Raisson, Franck Tétart, *Le dessous des cartes*, Paris, Arte éditions, Tallandier, 2006, page 201

<sup>3</sup> [http://www.liberation.fr/planete/2012/04/25/les-russes-creusent-leur-silicon-valley\\_814357](http://www.liberation.fr/planete/2012/04/25/les-russes-creusent-leur-silicon-valley_814357)

<sup>4</sup> *ibid*

<sup>5</sup> *ibid*

Cependant le cluster russe n'emprunte pas le même mode opératoire pour attirer les compétences et éminences grise que le cluster de silicon valley ; le mode d'emploi est clairement moins offensif.

En effet le président Dimitri Medvedev à donner la tache d'accompagnement de -son projet- à une fondation cogérer par un milliardaire russe (Viktor Feliksovich Vekselberg<sup>1</sup>) et un ancien *patron américain* d'une firme international (Craig Barrett, ancien P-DG d'Intel)<sup>2</sup>.

Le projet propose de créer un centre de développement technologique –basé sur une coopération scientifique d'ingénieurs issus *de* diverses entreprises étrangères- travaillant dans les domaines cités.

Ce qui nous conduit à constater que le cluster russe n'est pas vraiment un braconnier d'élite pure et dure, à l'instar de son frère américain, un cluster qui s'apparente beaucoup plus à un partenariat scientifique qui va permettre aux entreprises russes de bénéficier de la compétence étrangère et réciproquement, permettre aux entreprises étrangères de bénéficier du savoir des ingénieurs russes, longtemps non estimé à leur juste valeur dans l'ancienne URSS, mais ce n'est pas le seul avantage que comptent tirer les firmes multinationales par leurs venues sur le sol russe.

En effet, l'engouement et la précipitation émise par plusieurs entreprises étrangères pour s'installer à skolkovo, n'est pas du aux simples exonérations fiscales et autres facilités octroyer par le kremlin<sup>3</sup> ou pour le rachat des trouvaillles des ingénieurs russes, mais dans une perspective de positionnement sur le marché russe.

*En effet « les entreprises ont beaucoup plus de chances d'obtenir des contrats gouvernementaux si elles sont présentes ici », explique Kirill Kaem, directeur exécutif du cluster biomédical pour la Fondation Skolkovo. Une position plus ou moins assumée par la fondation, officiellement indépendante du gouvernement. Les décideurs que nous avons rencontrés le confirment : ce sont bien "les commandes de l'État contre un centre d'innovation à Skolkovo", même si "ce n'est évidemment pas aussi simple", selon un autre responsable de la fondation.*

---

<sup>1</sup> Entrepreneur russe né en Ukraine occidentale de père juive et de mère chrétienne.

<sup>2</sup> gueric Poncet, « Skolkovo : bienvenue dans la Silicon Valley russe », *Le Point*, 9 juin 2013.

<sup>3</sup> Exonération TVA, de taxe douanière, de taxe sur les bénéfices pour les dix premières années tant que le chiffre d'affaires ne dépasse pas 300 millions de roubles (6,3 millions d'euros) et réduction des charges de personnel de 32 à 14 %.

*Comme souvent lors de notre reportage, nous avons obtenu des réponses différentes selon les »<sup>1</sup>.*

Ce qui explique « *la présence aussi massive de géants mondiaux tels que Cisco, IBM, Airbus, Boeing, Schneider Electric, Siemens, Intel, Microsoft, Honeywell, Alstom ou encore le géant chinois ZT<sup>2</sup> ».*

Au final le cluster de skolokovo aura tendance à créer beaucoup plus ***un effet de mobilité des cerveaux*** sous contrôle et aux services de firmes national, plutôt qu'un effet braconnage d'élite, dans ce cas précis, l'expression fuite de cerveau ou fuite de capital humain n'est plus adéquate pour qualifier la dynamique engendrée par la création de ce cluster.

Cependant la fluidité ou la mobilité des cerveaux peut être dû à plusieurs raisons.

Dans le premier cas, l'élite revient à son pays d'origine dans le but de crée un projet productif pour le pays concerné, un projet qui représente le fruit de l'expérience et savoir acquis à l'étranger.

Dans le deuxième cas, l'élite revient à sa patrie, mais en qualité d'ambassadeur de la boîte qui l'a employé.

Troisième cas, l'élite concernée change d'employeur suite à une offre financière plus conséquente.

Ce dernier cas confirme l'émergence d'un véritable marché mondiale des éminences grises *de l'éducation et [...] des scientifiques et ingénieurs aussi bien dans les secteurs privés que public<sup>3</sup>.*

*« Les scientifiques n'ont jamais été aussi mobiles. De plus en plus, on juge indispensable de confier la recherche et l'innovation à des équipes internationales<sup>4</sup> ».*

Les états sont conscients à l'air de la mondialisation de l'importance de la recherche scientifique dans le développement économique, puisque c'est sur

---

<sup>1</sup> Guericc Poncet, « Start-up la méthode russe a skolokovo », *Le Point*, 5 juin 2014.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> [http://www.unesco.org/international\\_scientific\\_collaboration\\_has\\_become\\_a\\_must\\_sa/](http://www.unesco.org/international_scientific_collaboration_has_become_a_must_sa/) consulté le 05.05.2017.

<sup>4</sup> Ibid.

terrain (domaine des hautes technologies) que se joue la bataille de la puissance entre les grands pays.

La décision de la Grande Bretagne *après sa sortie de l'Union européenne* de d'octroyer *des visas scientifiques* afin de faciliter la circulation de scientifique est une démarche *qui confirme ces dires*<sup>1</sup>.

Dans la guerre économique, les clusters sont un outil idéal pour atteindre l'adversaire, de même que la mobilité des scientifiques peut être provoquée dans le but d'atteindre des objectifs de guerre économique.

En ce qui concerne la dernière éventualité, elle peut être exécutée par différentes manières, la *plus en vue, étant* celle qui prend la couverture de *programme* (à caractère philanthropique) qui vise à encourager les expatriés hautement qualifiés à mettre leurs expériences au service du pays d'origine.

Comme s'efforce de prouver « *la littérature récente, bien qu'elle reconnaisse l'importance du capital humain pour le développement de l'économie, elle présente un ensemble de canaux par lesquels la fuite des cerveaux peut **affecter positivement** les pays émetteurs. Cela inclut des « effets rétroactifs » comme les transferts de fonds, le retour des migrants après avoir acquis des connaissances à l'étranger, la formation de réseaux de contacts commerciaux, les effets des perspectives de migration sur la formation de capital humain, les effets de gouvernance [...]»<sup>2</sup>.*

L'Etat de Taiwan qu'on présente comme le modèle économique (de croissance) à *suivre*, doit son développement à la fabrication de matériel informatique, possible grâce à un transfert technologique induit par un retour des cerveaux, ainsi il semble être un bon exemple de l'effet rétroactif de l'exode des cerveaux.

Mais en réalité ce tigre asiatique qui se transforme du jour au lendemain en pseudo puissance économique régionale, n'est qu'un sous-traitant des firmes américaines de la silicon valley, dont il est extrêmement dépendant.

En effet, le tissu productif de l'industrie informatique taïwanaise est issu d'un ensemble de petite et moyenne entreprise –familiale- dont émerge une demi-douzaine de grande entreprise<sup>3</sup>, qui doit leur prospérité au marché de sous-

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2007-2-page-49.htm#pa36>

<sup>3</sup> Daniel WEISSERBERG, *Le monde de l'informatique et informatique monde*, édition vile et territoire, année 1999, p188

traitance d'équipement manufacturier informatique OEM (original équipement manufacturer) de grands groupes mondiaux *majoritairement Américain*, de même pour la production des logiciel et matériau des circuits intégrés (dont la production ne couvre que 18.5% des besoins nationaux<sup>1</sup>).

Ce qui indique que l'accession économique du Taiwan à un rang de mini puissance économique régionale qui lui vaut le surnom de tigre asiatique, *n'est pas le fruit d'un hasard ou d'un quelconque patriotisme économique ou à une bonne gouvernance des autorités taiwanaise* mais elle est due aux impératifs des visés hégémoniques des États unis dans la région du Pacifique, en effet à travers le contrôle économique qu'exerce les États unis sur **la prospérité** du Taiwan, lui permet d'utiliser le Taiwan comme pion stratégique dans la région.

Le Taiwan « *est un intérêt majeur de la politique étrangère des États-Unis. Ses valeurs, ses prouesses technologiques, et sa position géostratégique sont alignées sur les valeurs et les priorités américaines fondamentales pour la région, ce qui en fait un partenaire crucial des États-Unis en Asie Pacifique. En tant que tel, assurer à Taiwan un avenir stable et positif comme démocratie et comme un des principaux contributeurs de l'économie mondiale et de la communauté internationale est une priorité élevée* »<sup>2</sup> pour les États unis.

Il est utile de préciser que la mobilité des scientifiques peut *aussi cacher* une tentative de crée un **réseau d'affaires** où les cerveaux se transforment en sorte de courtier entre les firmes étrangères chez lesquels ils travaillent et le pays ciblé.

Cette technique a beaucoup de trait similaire avec une pratique répondu dans le monde des affaire connu sous l'appellation de **réseautage d'affaires**, évidemment la définition de l'expression ne comprend pas le coté machiavélique de la manœuvre , en effet en recherchant la définition de l'expression, le lecteur trouvera qu'elle est défini comme étant « *une méthode transactionnelle basée sur la théorie des réseaux créant des possibilités d'échanges ou de dons entre des professionnels* »<sup>3</sup>.

Ainsi les réseaux d'affaires créent (par les cerveaux) peuvent être très utiles aux firmes internationales (qui les emploient) pour gagner des parts de marché ou se

---

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> Mark stokes, *les états unis et ses futures options stratégiques dans le détroit de Taiwan*, revue monde chinois, 2016 n 45 pp 6-45

<sup>3</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Réseautage\\_affaires](https://fr.wikipedia.org/wiki/Réseautage_affaires) consulté le 06.05.2017

positionner sur l'échiquier de la concurrence dans des secteurs économiques déterminés.

Evidemment il existe **d'autres type** de réseaux d'affaires, (beaucoup plus étendu à l'échelle internationale et d'une influence avérée) tel que le **Rotary Club** qui a pour devise « *plus tu serres, plus t'est servi* »<sup>1</sup>.

## **10. influencer le système normatif international :**

« *La norme permet sans barrière apparente de recréer un avantage concurrentiel pour les producteurs qui ont participé à son façonnage*<sup>2</sup> » d'où l'enjeu du contrôle du processus de la création normative ainsi que le contrôle des institutions édictant les normes à l'échelle internationales.

En effet « *le champ d'application des normes recouvre toutes les questions économiques, environnementales et sociales. Les normes ont un impact direct sur la diffusion de l'innovation et sur les relations commerciales, sur la protection de l'environnement comme sur le consommateur, le patient et le travailleur. Combinées à la propriété intellectuelle et aux questions relatives aux brevets, les normes sont les outils incontournables et finalement **stratégiques** que se doit de prendre en compte toute entreprise commerciale voulant assurer sa compétitivité, son accès aux marchés, et donc, au final, sa pérennité* »<sup>3</sup>.

Car il faut savoir que l'entité chargée de la normalisation, avant de procéder à une quelconque certification, les référentiels sur lesquels elle va se baser n'ont pas été conçus de manière *neutre*, affirmation qui est au moins valable pour les organismes de certification nationaux, ainsi chaque pays dispose de sa propre politique de normalisation conçue pour « *répondre aux attentes de [firmes] mondialisés tout en confirmant et renforçant leurs liens avec le tissu économique national et local* »<sup>4</sup>.

A l'international il existe un organisme chargé d'élaborer des normes à portée mondiale dans les domaines industriel et commercial, ce dernier porte le nom

---

<sup>1</sup> <https://www.rotary.org/fr/history-rotarys-mottoes> consulté le 07.05.2016

<sup>2</sup> Bernard Esambert, *La guerre économique mondiale*, Olivier Orban, Paris, 1991, p 223.

<sup>3</sup> Marie Joséph Carrieu Costa et Alan Brydan, la normalisation : principes, histoires, évolution et perspective, revue annales des mines responsabilité et environnement, n67 année 2012, pp 5-6

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe\\_AFNOR](https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupe_AFNOR) consulté le 06.05.2017

d'organisation internationale de normalisation, également désigné sous son acronyme anglais ISO (international organization for standarization)<sup>1</sup>.

Il est composé de 165 membres représentés chacun, par un seul organisme national de normalisation (le principale dans chaque pays)<sup>2</sup>, comme il existe aussi des organismes régionaux de normalisation tel le comité européen de normalisation (CEN) qui est aussi chargé « d'harmoniser » les normes en Europe, « *Tous ses membres nationaux – qu'ils soient membres de plein droit, affiliés ou organismes de normalisation partenaires – sont également membres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) »*<sup>3</sup>, Ce qui a pour effet de crée une sorte de pôle (d'allié) dans l'organisation internationale de normalisation qui n'est pas du gout de l'organisme américain de normalisation (représenté par le national bureau of standards)<sup>4</sup>.

Ces organismes de normalisation prennent généralement un statut juridique habillement choisi pour paraître *autonome* (pour les acteurs économiques); tel est le cas des organismes de normalisation nationaux en France (groupe Afnor) qui a la forme juridique d'association (en principe à but non lucratif), quant à l'ISO elle porte le statut d'organisation non gouvernementale.

L'existence d'un organisme internationale de normalisation à coté d'un organisme régionale avec une influence quasi internationale a poussé les deux organismes à signer un pacte (de paix) qui vise à *ne pas déstabiliser* le commerce international<sup>5</sup>.

La bataille d'influence pour imposer une norme par une firme internationale ou par un État, suit les mêmes procédés utilisés dans la guerre économique, pour réaliser les objectifs tracés, tel que la corruption.

En effet l'affaire dite open OXML dans lequel Microsoft est *accusé* d'avoir versé des pot- de-vin aux organismes de normalisation Allemand et Danois pour obtenir un vote en faveur de la standardisation du format open office XML de MICROSOFT et devenir officiellement une norme ISO (/IEC DIS 29500), un vote qui a nuit considérablement à des pays comme le Brésil, Venezuela,

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_internationale\\_de\\_normalisation](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_internationale_de_normalisation) consulté le 06.05.2017

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/comité\\_européen\\_de\\_normalisation](https://fr.wikipedia.org/wiki/comité_européen_de_normalisation)

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ibid.

équateur [ (puisque la norme en question empiètent sur la norme ISO/IEC26300 (Open Document Format)]<sup>1</sup>.

« [Les] pays [concernés] ont déjà fait d'importants efforts pour employer la norme ISO/IEC26300, l'une des principales raisons étant justement qu'elle avait obtenu le titre de norme ISO en 2006<sup>2</sup> ».

D'après la déclaration de ces pays touchés par la nouvelle norme : « L'adoption à grande échelle d'une norme pour les documents est longue et coûteuse, des projets s'étalant sur plusieurs années ayant été initiés dans chacun de nos pays. Parmi nous, nombreux sont ceux à avoir alloué beaucoup de temps et de ressources dans cet effort. Par exemple, au Brésil, le processus de traduction de la norme ISO/IEC26300 en portugais a duré plus d'un an »<sup>3</sup>.

Ce qui conduit à déduire que le changement brusque des normes peut entraîner des pertes économiques chez certains acteurs de l'économie mondiale, mais la norme peut aussi faire l'objet de manipulation en vue de disqualifier un concurrent comme le précise Bernard Esambart dans son livre la guerre économique mondiale : « La norme n'est pas neutre et c'est elle qui fait vendre, la seule bonne technologie est celle que la norme consacre »<sup>4</sup>.

Ainsi **les normes viennent se substituer aux barrières douanière** que l'OMC s'efforce d'enlever dans tous les pays du monde notamment dans les États en voie développement dans le but de couper la route de l'émergence économique.

L'union européenne à travers son partenariat économique avec les pays maghrébins joue au même jeu que l'OMC, autrement dit, elle pousse les pays à supprimer les barrières douanières, en application de la règle **du libre échange**, mais impose un type de norme ayant un seuil d'exigence, très élevé, en termes de qualité (des produits exportés) que les pays du Maghreb ne peuvent satisfaire dans le court terme, ce qui a pour effet de libéraliser l'échange seulement dans un seul sens, évidemment dans le sens qui arrange l'union européenne, ce qui a poussé des pays comme l'Algérie à formuler une demande qui vise non pas à renégocier les termes du partenariat mais d'en tirer tous le potentiel (selon les déclaration d'officiel algérien<sup>5</sup>).

---

<sup>1</sup> <https://framablog.org/2008/09/19/ooxml-declaration-consegi/>

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Bernard Esambart, *La guerre économique mondiale*, Olivier Orban, Paris, 1991, p223.

<sup>5</sup> <http://www.elmoudjahid.com/fr/actualites/106434> consulté le 08.05.2017

Les États unis utilisent aussi le subterfuge de la norme pour protéger la marché intérieur de la consommation, **de la concurrence extérieur**, comme a pu le constater l'entreprise algérienne Hamoud & cie qui a vue « *en 2011, la FDA (Food and Drug Administration) bloqué l'importation de Slim Orange. [Sous le prétexte que] le produit contenait un colorant alimentaire, le E124, [classé comme produit cancérigène] pourtant reconnu comme sans effet néfaste et autorisé en Algérie et dans tous les pays de l'Union Européenne. Les autres produits de la société Hamoud Boualem n'ont pas été concernés par cette mesure. Depuis, la société Hamoud Boualem, afin d'éviter toute polémique a décidé de remplacer le colorant concerné*<sup>1</sup> ».

**La norme juridique** contribue aussi grandement à renforcer l'influence d'un acteur économique sur la scène mondiale au point ou certains auteurs tel que Olivier de Maison Rouge<sup>2</sup> parle de géopolitique du droit en prenant l'exemple du droit américain<sup>3</sup> pour confirmer la notion ; il explique aussi que « *le droit est le prolongement de la guerre économique par d'autre moyen*<sup>4</sup> ».

« *L'arme du droit est déployée dans la guerre d'influence que les différentes places se livrent pour s'imposer comme le lieu ou la référence incontournables pour faire des affaires*<sup>5</sup> ».

L'exemple de la législation américain sur les paradis fiscaux est un bon exemple (pour affirmer ces propos), en effet « *La mise en place de législation anti paradis fiscaux (dénoncés comme étant des états non coopératifs) et de la levée du secret bancaire sur le continent européen s'est traduit par un transfert des capitaux vers le continent américain, au bénéfice de ses propres états fiscalement peu contraignants. Ce faisant, la fiscalité est indéniablement devenue une arme de guerre économique*<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> fr.wikipedia.org/wiki/Hamoud\_Boualem

<sup>2</sup> Avocat – Docteur en droit. Dernier ouvrage paru « Le droit du renseignement – renseignement d'Etat, renseignement économique » LexisNexis, 2016

<sup>3</sup> Olivier de Maison Rouge, « *géopolitique du droit américain : dernière nouvelle du front extérieur* », revue sécurité globale, éska, numéro9, année2017, p.59-74

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> du Marais Bertrand, « Guerre du droit, Paris brûle-t-il ? », in l'ENA horslesmurs, octobre 2014, n°445

<sup>6</sup> « Le paradis fiscal, une construction géopolitique », par Vincent Piolet, in Conflits n°7, dec 2015, pp. 19-21

## **12. La désinformation économique (intox et guerre de l'information) :**

Cette technique consiste à distiller des rumeurs ou fausses informations à destination de consommateurs ou clients de l'entreprise ciblée par l'intermédiaire, de média (de masse), dans le but de porté atteinte aux intérêts économique de l'entreprise ciblée, puisque les clients concernés et même futur client auront tendance à favoriser l'option de précaution même si l'information semble leurs paraître inexacte ou illogique, ainsi elle sollicite un réflexe *basique* de la psychologie du consommateur.

Cette technique sera d'autant plus préjudiciable à l'entreprise ciblée si celle-ci ne réagit pas de façon adéquate, et si elle ne dispose pas d'un plan préventif contre ce type d'attaque, devenu très courant dans monde globalisé ou l'opinion publique demeure très influençable et l'information très fluide.

Internet et les réseaux sociaux constituent de formidables machines de propagande à l'époque actuelle, pour procédé à ce genre de pratique (destiné à détruire l'adversaire), puisque aucun contrôle n'est exercé sur la toile, et à travers ce dernier la désinformation ne nécessite plus des moyens conséquents (notamment en terme financier) que dans le passé, en plus elle procure l'avantage d'être difficilement repérable.

En effet le web constitue un excellent moyen de manipulation des masses, vu que ces derniers sont -généralement- non initié aux techniques d'influence psychologique et encore moins sensibilisées aux stratégies d'intox qui peut prendre dans certains cas un caractère subversif (réseaux sociaux durant le printemps arabe).

Les journaux peuvent aussi être instrumentalisés (vu leur nature commerciale) en effet la rédaction du journal peut prendre le risque de publier volontairement une fausse information si *l'enjeu est de taille*, et le droit et devoir de rapporter l'information au citoyen, se chargeront de blanchir le journaliste devant les juridictions, qui au pire des cas, versera une amende inférieure au montant des pertes subies par l'entreprise objet d'une attaque de désinformation, il en va de même pour les chaînes télévisés et les radios, car il faut souligner que les médias de masse charger de la noble mission d'informer le citoyen et de rapporter l'information avec l'impartialité, l'objectivité et le professionnalisme qu'il se doit, ne sont en réalité que des entreprises à caractère commercial détenu entre les mains de personne physique, propriétaire dans certains cas d'une filière

concurrente de l'entreprise ciblé par la désinformation commis par le journal en question.

Toutefois, ce n'est pas la seule forme que peut prendre la désinformation, puisqu'elle existe aussi dans *le marché boursier*, et pour une entreprise cotée en bourse, la désinformation, n'est pas un jeu.

En effet le géant mondiale de la construction VINCI a été victime d'une désinformation sur les marchés bousier (CAC 40)<sup>1</sup> ce qui lui a fait perdre en quelques minutes **sept milliards d'euros** et fait chuter la valeur des actions de Vinci d'environ onze euros.

La manœuvre de désinformation « *commence par l'envoi d'e-mail à plusieurs médias spécialisés, tels que Bloomberg, Dow Jones et l'AFP (qui n'a pas relayé la fausse information), d'un communiqué de presse émis par Vinci. Il était également relayé sur un site miroir à celui du groupe, Vinci group, au lieu de vinci.com, Cette dépêche annonce le licenciement du directeur financier du Groupe, Christian Labeyrie, Celui-ci aurait émis des documents comptables (relatifs à l'exercice 2015 et au premier trimestre 2016) erronés, L'ampleur de « l'erreur » serait de l'ordre de 3,5 milliards d'euros, et aurait vocation à masquer des résultats financiers alarmants<sup>2</sup> ».*

Les médias relatent l'information sans trop *se soucier de la source*, la réaction du marché est sans équivoque.

Les dirigeants de l'entreprise réagissent en portant un démenti officiel à l'information propagée mais le mal est fait.

Cette attaque est commise en mois de novembre 2016, quelques mois après la signature de Vinci d'un protocole d'accord avec l'Iran pour développer l'aéroport de Machhad et Ispahan.

Le groupe Vinci porte plainte contre x pour « *diffusion de fausse information de nature à agir sur les cours* » et « *escroquerie en bande organisée* » et « *contrefaçon de l'œuvre de l'esprit* »<sup>3</sup>.

La guerre de l'information semble être un outil redoutable de guerre économique du fait de son efficacité sur le terrain.

---

<sup>1</sup> Le CAC 40 (cotation assistée en continu) est le principal indice boursier de la Bourse de Paris.

<sup>2</sup> <https://portail-ie.fr/analysis/1503/affaire-vinci-intoxication-et-prophetie-auto-realisatrice>

<sup>3</sup> <http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2016/11/28/la-justice-enquete-sur-la-fraude-rocambolesque-qui-a-touche-vinci>

L'auteur Jacques Braillard propose un résumé des différentes formes que peut prendre la guerre de l'information :

« *La guerre **contre** l'information, qui regroupe l'ensemble des techniques visant à priver l'adversaire de son système d'information (perturbation, déni de service, parasitage du site internet, virus...)*<sup>1</sup> », cette technique présente des aspects manifestement illégaux, et plus risqué à utiliser.

Quant à l'appellation donnée pour décrire cette technique, elle semble inadéquate.

« *La guerre **par** l'information, qui repose sur les techniques de désinformation et de contre-information*<sup>2</sup> » est aussi la déclinaison (de la guerre de l'information) la plus utilisée dans le monde économique ; l'affaire Vinci constitue un bon exemple qui traduit l'utilisation de cette technique.

« *La guerre **pour** l'information, qui consiste à l'utilisation maximale de toutes les sources ouvertes, c'est-à-dire librement accessibles*<sup>3</sup> », autrement dit, les firmes essaient de récolter, par divers procédés, toutes informations qui peuvent être trouvées sur des sources ouvertes et les exploiter de manière intelligente.

« *De nombreuses entreprises perdent ainsi de l'information à forte valeur ajoutée, au profit de concurrents plus ou moins indéliçables, recourant à des méthodes de collecte offensives souvent non éthiques et parfois même illégales (vole de correspondances, système d'écoutes, introduction dans les systèmes automatisés...). Avec la guerre de l'information et les démarches offensives, les impératifs de protection s'imposent à toutes les organisations*<sup>4</sup> ».

---

<sup>1</sup> <http://jacques.breillat.fr/concepts/guerre-de-linformation> consulté le 07.05.2017

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.

# Chapitre 3

### Chapitre 3 : La rivalité américano-française sur le terrain des relations internationales

Avec la disparition du ciment communiste, les rivalités latentes existant entre les différents membres qui composent l'alliance occidentale ont ressurgi.

La rivalité américano-française est celle qui se manifeste le plus sur le terrain des relations internationales du fait des divers affaires qui attestent de l'existence d'une véritable compétition économique qui semble prendre les allures d'une quasi-guerre qui ne dit pas son nom ; un constat que le défunt président français, François Mitterrand, à l'air de confirmer dans ces dernières déclarations recueillies par le journaliste Benamou, dans lesquels il *décrit* la nature conflictuelle des relations américano-françaises : « *La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une **guerre économique**, une guerre sans mort apparemment. Oui, ils sont très durs les américains, ils sont voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde. C'est une guerre inconnue, une guerre permanente, sans mort apparemment et pourtant une guerre à mort<sup>1</sup>* ».

Du côté Américain, la France est un mauvais perdant qui continue de vivre dans l'illusion d'un passé révolu, un passé dont elle n'a jamais, assumée jusqu'à présent, l'affront de la Deuxième Guerre mondiale, dans lequel elle ne doit son salut qu'au débarquement *des alliés*, et de même pour sa place dans le conseil de sécurité de l'organisation des nations unies, et la non-acceptation aussi, de l'effondrement de son empire colonial qui l'a reléguée au rang de puissance *moyenne*.

Ainsi le comportement des Français (pour les Américain), semble irréaliste et d'une naïveté qui frôle le ridicule ; le fait de se plaindre constamment de la politique offensive des États-Unis semble incompréhensible selon la logique des relations internationales, pour la simple raison que tout État est censé adopter une politique étrangère *conforme à ses intérêts nationaux* et atteindre les objectifs tracés par *tous les moyens*, et de ce fait, être des alliées, ne change en rien à la règle.

Du côté Américain le dispositif établi pour mener la guerre économique est opérationnel bien avant l'effondrement du camp communiste, mais avec la venue de Bill Clinton au pouvoir, ce dispositif s'est renforcé, de même qu'un

---

<sup>1</sup> BENAMOU Georges-Marc, Le dernier Mitterrand, Plon, 2007

lifting est opéré sur les orientations majeures de la politique étrangère des États - Unis et de nouvelles stratégies et politiques de guerre économique sont établies, pour mieux répondre aux nouveaux enjeux parus suite à la chute de la puissance soviétique; cette nouvelle politique économique internationale va lui permettre de conquérir le vide laissé par la puissance déchue et assoir sa domination (culturelle, commerciale et financière) sur les affaires mondiales.

Cette politique « *se déploie grâce à des structures créées [tel que]. L'Advocacy center (également qualifié de War room) est chargé de la surveillance permanente des marchés industriels mondiaux et, plus particulièrement, des principaux projets en négociation. Il s'appuie [aussi] sur l'Advocacy network, réseau interministériel permanent qui réunit, sous la houlette du ministère du Commerce, les compétences des différents acteurs politico-administratifs américains – départements d'É'tat, de la Défense, du Trésor, de l'Agriculture, Agence pour le développement international, Eximbank, etc. – et assure la liaison avec des organes tels que le Conseil économique national ou le Conseil national de sécurité<sup>1</sup> ».*

Ces institutions comme déjà évoqué, ont été crée pour appuyer les firmes (inter) nationales dans leurs conquêtes des marchés extérieurs, en mettant à leur disposition, tous les moyens nécessaires pour gagner *-des parts-* de marché, (notamment dans les pays qui présent un intérêt majeur dans la politique étrangère des États unis).

Du coté français le dispositif de défense économique ne c'est mis en place que tardivement, selon les déclarations **de certains officiels** français.

Une stratégie d'exportation soutenue par les diverses directions de BERCY et du Quai d'Orsay mais aussi par *des délégations interministérielles chargées de l'intelligence économique.*

Les deux états semblent ainsi, avoir de nombreux objectif en commun en matière de politique étrangère, ce qui a pour conséquence, d'engendrer un conflit d'intérêts qui se traduit dans divers domaines.

---

<sup>1</sup> Lorot Pascal, *La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales.* In: L'information géographique, volume 65, n°1, 2001. pp. 43-52.

## Section 1 : les principaux domaines de la rivalité américano-française

La rivalité américano-française se constate notamment dans les domaines économiques qui comportent un sous-bassement stratégique pour la puissance de ces États.

En premier plan **le secteur de l'industrie de l'armement**, est le premier concerné par cette guerre économique, en effet il représente le secteur le plus révélateur de cette rivalité, les Américains chercheraient par tous les moyens à étouffer financièrement le fleuron de l'industrie française de l'armement (DASSAULT) en essayant de peser (chaque fois) de tous leurs poids sur la décision d'un pays, qui envisage d'acquérir un produit de cette firme, et l'empêcher ainsi de gagner un (quelconque) marché, comme ça été le cas de la Hollande<sup>1</sup> qui *c'est fait convaincre*<sup>2</sup> par les États-Unis d'acheter leurs avions de chasse F 35 (de l'industriel américain Lockheed Martin) au lieu des avions (rafales) français.

L'enjeu n'est pas seulement économique, cette démarche s'inscrit dans une stratégie de destruction de la capacité défensive de l'adversaire.

La stratégie est la même pour les entreprises européennes, ainsi les États-Unis tentent de garder sous contrôle l'Europe sous le parapluie de l'OTAN ; c'est pour cette raison que l'émergence d'une Europe forte, capable de se passer des services de l'oncle Sam, semble lui être une idée très déplaisante, vu qu'elle aura beaucoup à perdre sur le plan géopolitique et géostratégique,

En deuxième lieu, **le secteur de l'aéronautique**, en effet dans ce secteur de fabrication de haute technologie, les États-Unis (Boeing) et l'union européenne (Airbus) sont les seuls actuellement à (savoir) fabriquer des avions à usage civil (et commerciale de suite), ce qui laisse penser que ces firmes ont des parts de marché suffisantes vu le nombre de concurrents dans ce segment mais ils ne se contentent pas de partager le gâteau.

En effet Boeing rattrapé par le concurrent européen dans le volume des ventes d'avions, est même dépassé en 2004, ne trouve pas mieux pour bloquer

---

<sup>1</sup> <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/09/17/97002-20130917FILWWW00628-pays-bas-achat-de-37-avions-de-chasse.php>

<sup>2</sup> <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20130917trib000785677/les-pays-bas-s-offrent-37-avions-de-combat-americains-f-35.html>

l'ascension de son concurrent que de recourir à l'arbitrage de l'OMC (sous l'accusation de pratique d'octroi de subventions illégale<sup>1</sup>).

Évidemment l'OMC devient vite une instance peu crédible quand les enjeux sont importants, en effet en l'espace d'une dizaine d'années, cette instance rend plusieurs décisions contradictoires donnant tantôt raison à Boeing et tantôt raison à Airbus.

*Ainsi « le 12 mars 2012, l'Organe d'appel de l'OMC confirme l'illégalité des subventions versées à Boeing et confirme la légalité des prêts remboursables octroyés à Airbus. L'OMC confirme que Boeing a reçu 5,3 milliards de dollars illégalement créant un préjudice commercial pour Airbus d'environ 45 milliards et déclare que Boeing et les États-Unis ont un délai de 6 mois pour changer leur mode de financement <sup>2</sup> ».*

*Mais « Le 22 septembre 2016, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) estime que l'Union Européenne ne s'est toujours pas mise en conformité concernant les subventions accordées à Airbus, les considérant comme abusive <sup>3</sup> ».*

Cette cacophonie de décision contradictoire, révèle le lobbying exercé par ces États, dans les coulisses de l'instance, pour la sauvegarde de leurs intérêts.

Un lobbying dans lequel sont utilisés, tous les procédés de guerre économique et techniques d'influence.

En troisième plan, **la rivalité dans le secteur agricole ; les États-Unis** et la France (dans le cadre de l'union européenne) adoptent des politiques agricoles destinées à promouvoir le développement de ce secteur stratégique (et ceux pour diverses raisons); notamment par le biais de subventions octroyer à leurs producteurs locaux.

En effet, en plus de l'importance que représente le volume des exportations agricoles pour l'économie de chaque pays, l'enjeu (de cette lutte) réside dans le maintien d'une production nationale qui suffit pour couvrir les besoins de la population, et par la même occasion sauvegarder la souveraineté alimentaire de

---

<sup>1</sup><http://www.usinenouvelle.com/article/l-omc-arbitrera-le-litige-entre-l-ue-et-washington-sur-airbus.N165442>  
article publié le 22.11.2011

<sup>2</sup>[http://www.airbus.com/no\\_cache/presscentre/pressreleases/press-release-detail/detail/boeing-deboute-de-la-majorite-de-ses-demandes-en-appel-par-lomc/](http://www.airbus.com/no_cache/presscentre/pressreleases/press-release-detail/detail/boeing-deboute-de-la-majorite-de-ses-demandes-en-appel-par-lomc/) article publié le 12.03.2012

<sup>3</sup> Stéphane Lauer (New York correspondant), « L'OMC juge que l'Union européenne continue à subventionner abusivement Airbus », *Le Monde.fr*, 22 septembre 2016

l'État<sup>1</sup>, mais aussi la sécurité sanitaire de la population, (en effet les produits chimiques contenus dans les pesticides ainsi que la question des organismes génétiquement modifiés ou la viande aux hormones sont des questions directement liées à ce sujet).

### **Quatrièmement, la rivalité dans le secteur pétrolier et gazier**

C'est le secteur par excellence dans le quelle la guerre économique est constatée. En effet la chute du régime de SADAM Hussein a fait perdre à l'entreprise TOTAL la position privilégiée qu'elle avait dans ce pays, évidemment les Américains lors de la création de leur projet de démocratisation du (grand) moyen orient n'ont pas omis de prendre en considération cette donné.

Il existe plusieurs autres secteurs dans lesquelles les États-Unis et la France se font compétition telle que le secteur de l'industrie pharmaceutique ou de l'industrie de l'automobile (et bien d'autres).

Une rivalité aussi constaté sur le positionnement dans des marchés extérieurs tel l'Irak ou l'Iran ou la chine, la Libye, Qatar ...etc.

La rivalité américano-française se traduit pratiquement dans tous les secteurs économiques en débordant sur le terrain de la géopolitique.

Il existe plusieurs affaires politico-juridiques qui **confirment** cette rivalité sur le terrain des relations internationales, qui seront traitées dans la section suivante.

---

<sup>1</sup> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/etats-unis-union-europeenne/agriculture.shtml> consulté le 25.04.2017

## Section 2 : les affaires qui reflètent la rivalité américano-française

La plus ressentie des affaires qui traduisent la rivalité économique qui existe entre la France et les États-Unis, est **l'affaire Alstom**.

Dans cette affaire le principal concurrent d'Alstom, l'américain général électrique, sort vainqueur de la bataille en rachetant la filière énergie d'Alstom qui représente 75% des bénéfices d'Alstom<sup>1</sup> et ceux malgré le caractère hautement stratégique que représente cette firme pour la France.

Mais ce rachat ne saurait pas être fait par un coup de hasard, en effet il est le fruit d'une stratégie mûrement réfléchi du côté américain comme le démontre *le rapport émanant du centre de recherche sur le renseignement* présidé par Eric Denécé, où il est expliqué en détail les procédés (de guerre économique) que **Général Électrique** a suivis pour arriver au résultat.

En premier lieu, le rapport explique les raisons du ciblage d'Alstom.

D'abord pour des raisons de gain ; puisque la filière rachetée active dans le domaine de l'énergie nucléaire, et il se trouve que le marché de l'énergie nucléaire a de beaux jours devant lui, en effet « *selon un rapport de l'agence internationale de l'énergie entre 100 et 300 nouvelles centrales nucléaires seront construites dans le monde d'ici 2030<sup>2</sup>* ».

La majorité de ces centrales seront placées dans des pays émergents<sup>3</sup>, vu le besoin croissant de ces pays en énergie, dû principalement, à la forte croissance économique et à un développement démographique potentiel.

L'urbanisation de certains pays en développement et le besoin en électricité qui en suit, offre aussi une bonne perspective pour les firmes actives dans ce domaine— et leurs donnent une opportunité de proposer à ces pays, des centrales électriques<sup>4</sup>.

De même que « *La Chine et l'Inde devraient multiplier par cinq leurs utilisations d'énergie nucléaire d'ici 2022 alors que l'Arabie Saoudite, les*

---

<sup>1</sup> Denécé Eric et Leslie Varene, Racket Américain et démission d'Etat ; les dessous des cartes du rachat d'Alstom par Général Electric, rapport du centre de recherche sur le renseignement, numéro13, année2014.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Alstom fabrique plusieurs types de centrales électriques.

*Emirats Arabe Unis, la Malaisie, ou le Bangladesh ont lancé à des degrés divers, des programmes nucléaire civiles <sup>1</sup>».*

En deuxième lieu le rachat d'Alstom est poussé par la volonté de Général Electric d'acquérir certains secrets technologiques (qu'Alstom possède) notamment celui de la fabrication de turboalternateur dont les (ingénieurs) Américain n'ont pas su développer<sup>2</sup> (correctement).

Ainsi le rachat de la filière énergie d'Alstom permettra à général Electric (et donc aux Américain) de mieux se positionner sur le marché mondial<sup>3</sup> de l'énergie nucléaire en conséquence de l'élimination du principale concurrent (par son absorption) et gagner une avance technologique<sup>4</sup> par rapport au futur concurrent émergent (la chine) grâce aux bijoux technologiques hérités de la défunte filière rachetée.

Troisièmement le rachat d'Alstom n'est pas animé uniquement par une logique mercantiliste mais aussi par une volonté d'atteindre des objectives d'ordre *politique*.

En effet la vente Alstom aura des répercussions sur la **souveraineté** de la France en matière de défense et de sécurité énergétique.

Selon le rapport « *en matière de [ fourniture] de turbine pour les bâtiments de surface et les sous marin de la marine nationale, générale Electric se trouve être désormais un fournisseur en situation de quasi monopole, ce qui rend la flotte de guerre française très dépendante de ses livraisons* »<sup>5</sup>, à moins que les autorités françaises est transféré **clandestinement** les brevets technologiques concernés à l'autorité militaire, et même dans ce cas précis, la France sera condamné à fabriquer des sous marin à un usage exclusivement personnel (et ne

---

<sup>1</sup> Laurence Daziano, L'Urbanisation du monde Une chance pour la France," Fondation pour l'innovation politique, Paris, Juillet 2014, p.23.

<sup>2</sup> Denécé éric et Leslie Varene, Racket Américain et démission d'Etat ; les dessous des carte du rachat d'Alstom par Général Electric, rapport du centre de recherche sur le renseignement, numéro13, année2014.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> D'après le rapport « *Alstom Power est présent sur toutes les technologies de production d'électricité (charbon, gaz, fuel, nucléaire, hydroélectricité, éolien, géothermie, biomasse, solaire) et dans l'électricité « propre ».* Elle est le leader mondial de la production d'énergie électrique hydraulique. Une ampoule sur quatre dans le monde est alimentée par de l'électricité produite par des équipements utilisant des technologies Alstom. Dans toutes ses activités, le Secteur Thermal Power d'Alstom occupe une position de premier rang. Sur le marché des turbines à vapeur et à gaz (turbines à gaz et à vapeur, chaudières, systèmes de contrôle d'émissions), il compte parmi les leaders du marché mondial et a installé plus de 20 % de la flotte mondiale de turbines ».

<sup>5</sup> Ibid. p.26

peut donc exporté ce type de matériel de guerre contenant cette technologie de droit américain désormais).

La vente de la filière énergie d'Alstom comprend également la filière de surveillance de l'espace dénommé **Alstom satellite tracking système**, une société stratégique pour le système de défense français, puisque « *elle fournit notamment le Centre militaire d'observation par satellite (CMOS), installé sur la base de Creil qui opère, entre autres, au profit de la Direction du renseignement militaire (DRM), mais également des entreprises stratégiques comme Thalès Alenia Space, Thalès Joint & Land Control, Ineo Defense Suez, Astrium , DCNS, France télécom, Eutelsat, Metracom, ainsi que de nombreux clients export. Cette filiale compte ainsi 900 systèmes installés dans plus de 70 pays<sup>1</sup> ».*

La vente d'Alstom aura aussi des conséquences négatives sur l'autonomie énergétique de la France, en effet les turbines d'Alstom sont un élément critique du fonctionnement d'une centrale nucléaire, de même pour sa construction, ce qui aura pour effet de rendre la France plus dépendante de son allié Américain en matière énergétique<sup>2</sup>.

Ainsi le rachat d'Alstom, en plus de procurer de la richesse à **l'État américain**, permet de limiter l'autonomie et la puissance française sur le plan politique et de réduire ces marges de manœuvre en matière de politique étrangère.

Quant aux procédés de guerre économique utilisés, ils se résument en trois points, le premier est le **chantage** : utiliser la menace judiciaire pour intimider le conseil d'administration d'Alstom et le forcer à accepter l'offre de Général Electric

Le deuxième point est **l'infiltration** des américains du système décisionnel (politique) Français : le silence des -autorités française- face à l'action de rachat d'une entreprise stratégique de l'ampleur *d'Alstom ne peut s'expliquer* que par l'existence d'une *complaisance* au sein des hautes sphères de décision mais aussi une complicité de certains acteurs de la société civile qui font office de contre pouvoir notamment les syndicats telle la CGT, *(comme a l'aire de l'insinuer le rapport)*.

---

<sup>1</sup> Ibid p.26

<sup>2</sup> Ibid, p27-28.

En effet Général Electric a eu recours au service de personne (française) introduite dans les rouages de l'État pour réaliser ses objectifs.

Le troisième point, consiste en l'utilisation des avantages d'extraterritorialité que confie le droit américain du fait de la position occupé par cette Etat dans le monde.

**2. L'affaire Gemplus<sup>1</sup>** est aussi une affaire qui confirme l'existence d'une guerre économique Américano-française, en effet cette affaire est devenue « *un véritable cas d'école en matière de guerre économique moderne et d'intelligence économique<sup>2</sup>* » enseigné dans diverses universités du monde (et spécialement en France).

*En effet, « L'entreprise [était] numéro un mondial de la carte à puce devant Schlumberger Sema, Oberthur Card Systems et Giesecke & Devrient<sup>3</sup> »,* ce qui a poussé les autorités américaine à **s'intéresser de près** à cette entreprise.

Gemplus était leader mondiale dans un domaine où les Américains étaient complètement distancés et accusaient d'un énorme retard, d'autant plus que la technologie sur laquelle travailler Gemplus (la carte à puce) représentait une découverte révolutionnaire pour le monde des technologies de l'information et des télécommunications mais aussi une technologie indispensable à acquérir pour la sécurité des données informatiques Américaine, en d'autre termes, l'État Américain n'allait pas confier la sauvegarde de données de ses citoyens à une entreprise étrangère (qui emploie une technologie non maîtrisée par eux).

Ainsi l'acquisition de Gemplus cache des enjeux qui dépassent le cadre économique.

Les procédés de guerre économique utilisés dans cette affaire pour acquérir l'entreprise ciblée sont *l'espionnage économique, violence et prise de contrôle financière des actifs de l'entreprise*, le but de l'acquisition était de s'approprier la technologie de la fabrication de la carte à puce et **priver la France de débouché à l'exportation.**

---

<sup>1</sup> À l'origine **Gem**, du nom du Parc d'activités de Gémenos, zone d'entreprises défiscalisée dans la banlieue marseillaise où s'est implantée l'entreprise.

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gemplus\\_international](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gemplus_international) consulté le 02.05.2017

<sup>3</sup> Ibid.

La stratégie d'acquisition a été mis en place par deux personnes appartenant à l'association B.E.N.S<sup>1</sup> le premier était le conseiller *officieux* du président américain Bill Clinton et le gérant du fond d'investissement Texas Pacific Group, le deuxième était Alex Mandl administrateur de In-Q-Tel (fond d'investissement appartenant à la CIA)<sup>2</sup>.

Tout commence par -l'acceptation- de l'ancien PDG de *l'entreprise, Marc Lassus l'entrée de Texas Pacific Group (TPG) dans le capital de son entreprise à hauteur de 26 %, payés 550 millions de dollars* », en échange TPG « *obtient le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration et de transférer le siège de l'entreprise au Luxembourg, la société s'appelant désormais Gemplus international* <sup>3</sup> ».

Par cette action le PDG de Gemplus pensait en prenant comme partenaire associé TPG, avoir réalisé un bon coup de gestionnaire qui va lui mettre de pénétrer le marché Américain<sup>4</sup>, mais les choses ne se passent pas comme prévu.

Dés lors TPG commence l'offensive ; première étape éjecter les membres français du conseil d'administration.

En août 2002, les plans sociaux se succèdent et la guerre entre les actionnaires historiques et TPG sort au grand jour, suite à la nomination, de conseil d'administration de Gemplus international Alex J. Mandl à sa tête, une personne qui occupait le poste d'administrateur de **In-Q-Tel**, le fonds de capital-risque créé par la CIA, cependant les membres français du conseil d'administration de l'entreprise ne se rendent compte que tardivement de la réelle identité de ce nouveau président de conseil d'administration.

C'est à ce moment précis que les administrateurs français ont compris le manège, en effet la participation dans le capitale de cette entreprise n'avait qu'un seul but : permettre à l'agence Américaine de contrôler **la cryptologie** mise en œuvre dans les cartes à puce (brevets, transfert de technologie).

---

<sup>1</sup> « *Business Executives for National Security (Bens), groupe d'anciens militaires conseillant le Pentagone et les agences de renseignement sur l'accès aux technologie* » source le journal express

<http://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/scandale-des-cartes-sim-le-president-de-gemalto-trop-proche-de-la-nsa>

<sup>2</sup> « Europe/USA : La guerre économique secrète » site [http://www.dailymotion.com/video/xwfazj\\_europe-usa-la-guerre-economique-secrete-lundi-investigation\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xwfazj_europe-usa-la-guerre-economique-secrete-lundi-investigation_news)

<sup>3</sup> Le Monde, « Gemplus victime des déchirements entre ses actionnaires », 5 novembre 2002

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gemplus\\_international](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gemplus_international) consulté le 26.05.2017

L'entreprise existe actuellement sous le nom de Gémalto, ou l'État français est actionnaire à hauteur de 8%, actions rachetées par les fonds d'investissements stratégiques en 2008<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gemplus\\_international](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gemplus_international) consulté le 26.05.2017

## Conclusion :

Le concept de guerre économique semble proposer une grille de lecture qui permet de comprendre les événements de la scène internationale sous **un prisme géoéconomique**.

Il remet en perspective l'approche réaliste, stato-centré que plusieurs experts des relations internationales *qualifient de dépassé, et ceux tout en admettant* l'importance des autres acteurs des relations internationales dans le stratagème des États pour accéder à la puissance.

Dans cette guerre économique les États puissants (capitalistes) seront dans une posture beaucoup plus offensive que défensive, par rapport aux États faibles (qui essayeront de sauver les meubles), quant aux vellétés d'émergence de certains États ; (leurs sorts) dépendra des opportunités que leurs offrirait le contexte de guerre économique.

Ainsi La guerre économique n'est pas une concurrence limitée entre les puissances, cependant ces derniers sont les plus influents dans cette lutte qui cache des enjeux de domination.

On peut déduire que la guerre économique entre la France et les Etats Unis véhicule, une rivalité qui repose sur le protectionnisme et le patriotisme économique<sup>1</sup>. Une rivalité dans laquelle tous les moyens d'influence et de concurrences déloyales sont utilisés pour réaliser des objectifs d'intérêt national.

Mais invraisemblablement, ces même États essayent de *dissuader* les autres pays du monde (notamment les plus faibles) d'adopter une posture protectionniste (similaire à la leurs), par une propagande d'argument -pseudo scientifiques- émanant des thèses du libre-échange.

Les affirmations de la guerre économique contribuent à briser l'enchantement imposé (depuis des années) par des économistes et chercheurs partisans d'un libre-échange pseudo pacificateur des relations internationales.

---

<sup>1</sup> B. Carayon, *Patriotisme économique. De la guerre à la paix économique*, Editions du Rocher, 2006, chapitre 1

## Table des matières

Sujet	Pages
Remercîment	
Dédicace	
Citation	
Introduction	1
Plan du mémoire	5
<b>Chapitre 1 : le cadre théorique de l'expression guerre économique</b>	6
<b>Section 1 : définition de la guerre économique</b>	7
<b>Section 2 : la guerre économique dans les théories des relations internationales</b>	12
La Guerre économique dans le courant libérale	13
La Guerre économique dans l'école du choix rationnel	14
La Guerre économique dans le courant réaliste	18
La Guerre économique dans le courant marxiste	18
La Guerre économique dans l'économie politique internationale	20
<b>Section 3 : Les acteurs de la guerre économique</b>	23
Acteur principaux : Etat et firmes internationales	23
Acteur secondaire : ONG, Media, société civiles.	24
<b>Chapitre 2 : Les procédés de la guerre économique</b>	26
<b>Section 1 : les principales stratégies élaborées pour atteindre les objectifs de la Guerre économique</b>	27
La stratégie du contrôle des échanges commerciaux	27
La stratégie de l'appauvrissement par la préparation à l'effort de	29

guerre	
La stratégie de la violence économique	31
La stratégie de la rupture	33
La stratégie de la domination et de la puissance	34
La stratégie de l'encerclement ou de l'enserment	35
La stratégie de la punition internationale	35
La stratégie de l'indépendance stratégique-économique	36
<b>Section 2 : Les moyens utilisés dans la guerre économique</b>	38
L'outil de l'espionnage économique	38
La contrefaçon concurrentielle	42
Le dumping	44
Le dumping social	46
Le dumping fiscal	47
La manipulation monétaire (dumping monétaire)	48
L'instrumentalisation des marchés boursiers et prise de contrôle	53
Le recrutement ciblé	51
Le vol des éminences grises et des travailleurs qualifié (cluster, braconnage d'élite, réseautage d'affaire)	56
Influencer le système normatif international Désinformation économique (intox et guerre de l'information)	63
<b>Chapitre3 : La rivalité Américano-française terrain des relations internationales</b>	70

<b>Section 1 : Les principaux domaines de la rivalité</b>	72
La rivalité dans le secteur de l'industrie de l'armement	72
La rivalité dans le secteur de l'aéronautique	72
La rivalité dans le secteur agricole	74
La rivalité dans le secteur pétrolier et gazier	74
<b>Section 2 : Les affaires qui reflètent la rivalité économique</b>	75
L'affaire Alstom	75
L'affaire Gemplus	78
<b>Conclusion</b>	81

## Bibliographie des ouvrages

- 1- BENAMOU Georges-Marc, *Le dernier Mitterrand*, Plon, 2007
- 2- BONIFACE P. (2001), *Les guerres de demain*, Paris, Seuil.
- 3- BOUTHOU G. (1962), *Le phénomène guerre*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot ».
- 4- CHOMSKY Noam, *La loi du plus fort mise au point des États voyous*, Serpent à Plumes, 2002
- 5- D'AVENI Richard, *Hypercompétition*, Paris, Vuibert, 1995
- 6- DAZIANO Laurence, *L'Urbanisation du monde Une chance pour la France*, Fondation pour l'innovation politique, Paris, Juillet 2014
- 7- DELBECQUE E. et HARBULOT Cristian, *La Guerre économique*, Paris, PUF, 2011.
- 8- ESAMBERT Bernard, *La guerre économique mondiale*, Olivier Orban, Paris, 1991.
- 9- FONTANEL Jaque, *globalisation économique et sécurité internationale*, coté cour, 2005.
- 10- FONTANEL Jaque, *guerre et conflit économique*, office des publications universitaire, 2005.
- 11- GAUCHET Marcel, *De la liberté chez les modernes*, Paris, Le Livre de Poche, 1980.
- 12- HUISSOUD Jean-Marc et MUNIER Frédéric, *La Guerre économique*, Paris, PUF, 2009.
- 13- KEBADJIAN Gérard, *Les théories de l'économie politique internationale*, Points Seuil, 1999.
- 14- KRUGMAN R.P., « *La mondialisation n'est pas coupable* », La Découverte, Paris, 1998.
- 15- KEMPF Olivier, *De l'économie de guerre à la guerre économique*, L'Harmattan, 2013.
- 16- LUTTWAK Edward, *Le Rêve américain en danger*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- 17- LAÏDI Ali, *Aux sources de la guerre économique*, Armand Colin 2012.
- 18- LUCAS Didier et TIFFREAU Alain, *Guerre économique et information : les stratégies de subversion*, Ellipse, 1999-2000.
- 19- MARCHSINE Philipe, *Introductions aux relations internationales*, Karthala, 2008.
- 20- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier, 1973.
- 21- SMITH Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, 1995

## REVUE :

- 1- Coulomb F., 2003, *Pour une nouvelle conceptualisation de la guerre économique*, Paris, Ellipses coll. « Référence géopolitique ».
- 2- COULOMB F., FONTANEL J. (2006), « Mondialisation, guerre économique et souveraineté nationale » in P. Berthaud et G. Kebabdjian (dir.), *La question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », p. 190-201.
- 3- Frémeaux Philippe, « Lendemain de fête », *Alternatives économiques*, octobre 2008.
- 4- Revue **raison politique**, Guerre et économie : le libéralisme et la pacification par le marché, numéro9, édition Presse de science po, année2003.
- 5- Revue développement récents en économies et finances internationales, « *nouvelles guerres, nouveaux états : un monde en translation* », Armand Colin, année 2012.
- 6- Revue **Sécurité Global**, numéro12, édition ESKA, année 2012.
- 7- Éric Denécé, « Diplomatie économique et compétition des États », *Géoéconomie* 2011/1 (n° 56).
- 8- Mark stokes, *les états unis et ses futures options stratégiques dans le détroit de Taiwan*, revue monde chinois, n 45, 2016.
- 9- Marie Joséph Carrieu Costa et Alan Brydan, la normalisation : principes, histoires, évolution et perspective, revue *Annales des mines responsabilité et environnement*, numéro67, année 2012.
- 10- Du Marais Bertrand, « Guerre du droit, Paris brûle-t-il ? », in *l'ENA horslesmurs*, octobre 2014, n°445.
- 11- « Le paradis fiscal, une construction géopolitique », par Vincent Piolet, in *Conflits* n°7, dec 2015.
- 12- Olivier de Maison Rouge, « *géopolitique du droit américain : dernière nouvelle du front extérieur* », revue *sécurité globale*, éska, numéro9, année2017.
- 13- Denécé éric et Leslie Varene, *Racket Américain et démission d'Etat ; les dessous des carte du rachat d'Alstom par Général Electric*, rapport du centre de recherche sur le renseignement, numéro13, année2014.
- 14- Ronen Palan et al., « Les paradis fiscaux : entre évasion fiscale, contournement des règles et inégalités mondiales », *L'Économie politique* 2009/2 (n° 42).

### **Livre et revue en Anglais :**

- 1- Becker, Gary « Crime and Punishment : an Economic Approach », dans Gary Becker, Landes William, *Essays in the Economics of Crime and Punishment*, New York, National Bureau of Economic Research, 1974.
- 2- Edward H. Shaffer, « Peace, War and the Market », *Canadian Journal of Economics*, 21, numéro spécial, avril 1996.
- 3- Edward Luttwak, From Geopolitics to Geoeconomics. Logics of Conflict, Grammar of Commerce, *The National Interest*, Été 1990.
- 4- Hirshleifer, Jack, *Economic Behaviour in Adversity*, Brighton, Wheatsheaf, 1987.
- 5- VINER Jacon, Dumping, problème in international trade, 1923.

### **Site consulté :**

<http://www.leconflit.com>

<https://www.globalediplomatie.com>

<https://fr.wikipedia.org>

<https://www.dictionnaire-juridique.com>

<http://www.comitecolbert.com>

<http://www.glossaire-international.com>

<http://www.rfi.fr>

<http://www.journaldunet.com>

<http://www.liberation.fr>

<http://www.unesco.org>

<https://www.cairn.info>

<https://www.framablog.org>

<https://portail-ie.fr>

<http://www.lemonde.fr>

<http://jacques.breillat.fr>

<http://lexpansion.lexpress.fr>

<http://www.fichesdelecture.com>